LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. I — EDMONTON, 14 OCTOBRE 1905 — No. 1

ASSEMBLEE POLITIQUE

Les Debuts d'une Campagne Electorale

L'HON. C. W. CROSS PARLE A SES ELECTEURS.

Salle comble à la Halle Robertson. — Le Candidat conservateur expose ses idées et celles de son parti.

Il prétend que les Ecoles Séparées sont déffectueuses, à cause de l'Atmosphère de Religion qu'on y respire.—Il ne veut aucune image pieuse ni aucun signe de religion.

S'il est élu, il votera pour les abolir.—Il désire une meilleure immigration pour l'Ouest, et des colons plus désirables.

L'honorable M. Cross donne la replique à M. Griesbach, et le réfute victorieusement.—" Je me crois, dit-il, un aussi bon protestant que M. Griesbach ; mais, si protestantisme signifie intolérance, je ne suis pas protestant."

La bataille électorale s'est engagée, vendredi dernier, le 6 courant, dans la division d'Edmonton. C'est l'hon. M. Cross qui a tiré le premier coup de feu.

La discussion s'est faite dans la salle Robertson, bondée d'auditeurs.

Le candidat conservateur s'était rendu à l'invitation du Club des Jeunes Libéraux lui offrant l'occasion d'adresser la parole.

M. Geo. McLeod. président de l'assemblée, ayant annoncé l'hon. C. W. Cross, celui-ci fut reçu au milieu des applaudissements.

HON. C. W. CROSS.

Nous ne donnons ici qu'un résmé de ce discours.

L'hon. M. Cross rappelle d'abord que, pendant nombre d'années, l'union de tous les partis politiques avait concouru à l'administration des Territoires du Nord-Ouest, sous la direction de l'hon. F. W. G. Haultain. Mais, après l'élection de 1902, M. Haultain ayant ré-obtenu une expression de confiance populaire, les Conservateurs décidèrent de rompre le pacte politique et, à leur convention tenue à Moose Jaw, ils introduisirent le principe de la séparation des partis.

Les Libéraux n'eurent plus alors d'autre alternative que d'en passer par là et d'adopter, en leur convention de Calgary, un programme strictement libéral.

Puis l'orateur fit lecture de la clause de ce programme relative aux "Ecoles." et dit que c'est ce même programme que les Libéreaux vont demander au peuple d'approuver.

Les Conservateurs ont un programme comportant l'abolition des Ecoles Séparées, mais lui, M. Cross, n'est pas en faveur de cette abolition. M. Griesbach, son adversaire, la demande et, pour contenancer sa demande, se réfugie derrière la raison qu'il ne devrait y avoir que des écoles nationales. Mais M. Griesbach devrait bien savoir que toutes les écoles sont nationales dans l'Alberta, les écoles séparées comme les autres, étant toutes sous le contrôle direct du Département de l'Education. les livres classiques étant tous les mêmes. Il n'y pas ici. comme au Manitoba, un inspecteur spécial pour les Ecoles Séparées.

Quand les Conservateurs pourront signaler des abus dans le présent système, il sera temps alors d'en opérer la réforme.

Mais, loin de là, nous avons à Edmonton trente chefs de famille protestants qui préfèrent confier leurs enfants à l'Ecole Séparée, ce qui prouve à l'évidence qu'ils la considèrent pas mal aussi bonne que les écoles dites publiques.

M. Griesbach et ses amis étaient à Edmonton à l'époque de la dernière élection fédérale qui y a eu lieu, alors que la question des écoles était la question du jour. C'était le temps pour eux de se montrer et d'exprimer leur condamnation de notre système scolaire. mais ils n'en ont rien fait.

Ils ont contribué, par leur abstention, à mettre le Gouvernement d'Ottawa en position de savoir, ce qui était vrai du reste, qu'un système qui a fonctionné, pendant quatorze ans, à l'entière satisfaction de tous, doit être bon et qu'il ne faut pas y toucher.

Les Conservateurs, avant ce jour, n'avaient soulevé aucun objection contre ce système. S'ils le font maintenant, c'est avec l'espérance de pouvoir créer une agitation qui aurait pour résultat, celui d'un triomphe conservateur à Ottawa. Mais cette agitation est malsaine et turbulente.

Puis, l'hon. M. Cross aborde une seconde question, celle de la localité qui devra être définitivement la capitale provinciale. A ce sujet, il donna communication d'un passage extrait d'un article éditorial du " Calgary Herald," où l'hon. W. H. Cushing est attaqué, en sa qualité de membre d'un gouvernement accusé de préférence à l'égard d'Edmonton, au détriment de Calgary qui a des aspirations à devenir la capitale.

C'est alors que le président de l'assemblée annonça que le temps accordé à l'hon. M. Cross était écoulé. Il invite en conséquence M. Griesbach à prendre la parole.

Mr GRIESBACH.

Après la longue lecture de ses papiers clavigraphiés d'avance, M. Griesbach annonça sa satisfaction d'être au milieu d'un camp ennemi, pouvant ainsi dire des choses qui pourraient prendre racine dans l'âme des adversaires et les conduire au repentir. Néanmoins, presque aussitôt après cet énoncé, il eut une autre phrase pour se dire certain du fait que ses opinions étaient partagées par les neuf dixièmes des électeurs, prétention difficile à concilier avec celle d'un camp ennemi.

Cette contradition naïve en a fait rire plus d'un.

Puis, comme pour entrer plus avant dans le vif de son sujet, l'orateur, sans vouloir prendre la défense de la convention de Moose Jaw, déclare que le fait d'avoir pris la défense du bill d'autonomie lui est une raison suffisante d'attaquer le gouvernement local. Il nie que la clause 93 de la constitution du Canada s'applique aux Territoires du Nord-Ouest, vû qu'en 1871 il n'y avait pas d'écoles séparées dans l'Ouest.

Il admet que les Conservateurs, jusqu'à ce jour, n'ont jamais manifesté contre le système des Ecoles séparées, mais il ajoute que, s'ils se montrés paisibles durant 14 ans, c'est dans l'espérance que ce système ne serait que temporaire et disparaitrait plus tard, lors de l'érection en provinces.

(Ouvrons ici une paranthèse pour avouer que M. Griesbach aurait mieux fait de ne rien dire, plutôt que de donner une explication aussi boiteuse. Mais laissons-le continuer).

Il soutient que les écoles séparées ont été imposées au Nord-Ouest de par la volonté des 65 représentants de la province de Québec. Il entend bien établir que le parti libéral est réellement en faveur des écoles séparées, et il désire que ce soit là la question principale dans présente lutte.

Les écoles séparées sont des écoles où l'on voit des images religieuses, des symboles de piété, des écoles où l'on respire une atmosphère de religion, c'est-à-dire des écoles où prédomine une influence religieuse ou sectaire. Cela signifie inefficacité et séparation des enfants. Un gouvernement, assez fort pour imposer aux citoyens de ces deux grandes provinces un système d'écoles qui leur répugne, a aussi été assez puissant pour importer, dans ce pays, des immigrants peu désirables.

S'il est élu, il promet de voter pour l'abolition de ces écoles, laissant aux mécontents le soin d'en appeler plus haut.

Quant au domaine public, il est d'avis qu'il devrait être la propriété de la province, attendu que la province pourrait en tirer de grands revenus.

\+ +

REPLIQUE DE L'HON. M. CROSS

Dans sa replique, le Procureur Général a magistralement réfuté toute l'argumentation futile de son adversaire, et les applaudissements ne lui ont pas été ménagés.

Il a fait une belle défense des députés français de la province de Québec, comparant leur conduite à celle des députés conservateurs d'Ontario, ce qui n'a pas été à l'avantage de ces derniers. Il regrette, dit-il, d'avoir vu ce soir, sur cette tribune, ce qu'il avait espéré ne jamais voir dans l'Ouest, un orateur s'attaquant à une section de la communauté canadienne.

Aux diatribes trop emprientes du fanatisme sectaire de M. Griesbach, l'hon. M. Cross a répondu par cette parole : " Je me crois et je suis aussi bon Protestant que M. Griesbach, mais, si le protestantisme signifie l'intolérance, je ne suis pas Protestant."

(Les applaudissements éclatent dans la salle).

(Suite à la 8 ième paga.)

Fin de discussion :
—Oh ! puis, tiens, va donc à Portsmouth !
—Hein ?
—Oui, la paix, quoi !

Le Courrier de l'Ouest

EDMONTON, 14 OCTOBRE 1905

BOITE POSTALE 25

A NOS LECTEURS,

LE COURRIER DE L'OUEST tient à présenter au public, en même temps que son premier numéro, ses lettres de créance. Il doit à ses lecteurs, qui demain seront ses juges, quelques explications sur la pensée qui l'a fait naître ainsi que sur le but qu'il se propose d'atteindre.

Est-il besoin de montrer quel intérêt se rattache à la création d'un journal français dans l'ouest du Canada? De Winnipeg aux Rocheuses, des familles canadiennes-françaises se trouvent disséminées un peu partout dans l'immense Prairie, isolées des unes des autres et n'ayant connaissance des évènements du monde extérieur que par l'intermédiaire des journaux anglais. Les membres de ces familles, qui forment à l'heure actuelle, dans la Saskatchewan et dans l'Alberta un bloc important, n'ont pas pour les représenter d'organe écrit en leur langue et ce levier, si puissant de nos jours, un journal, leur manque pour faire connaitre leurs besoins et défendre, s'il le fallait, leurs intérêts politiques, économiques ou religieux. Quelque étrange que cela puisse paraître, on chercherait en vain, à l'ouest de Winnipeg, un journal français remplissant ce rôle.

LE COURRIER DE L'OUEST veut combler cette lacune. Malgré des précédents malheureux, la tâche qu'il tiendra à honneur de mener à bien ne lui semble pas dépasser la mesure de ses forces. Il naît au moment où la création des nouvelles Provinces, la construction de chemins de fer nouveaux, vont donner à l'ouest du Canada un essor irrésistible, au moment aussi où la participation de tous les citoyens aux affaires publiques va devenir un devoir plus pressant. Ce ne sera pas un journal d'intérêt purement local. Imprimé à Edmonton, dans la capitale de l'Alberta, il aura pour but de tenir ses lecteurs au courant des faits principaux, qui dans l'ordre politique et économique vont marquer l'avènement des nouvelles Provinces, en se plaçant pour les juger et les discuter au point de vue canadien-français. Chaque semaine, il ira porter dans les campagnes les plus éloignées, ses idées en même temps que les nouvelles les plus intéressantes des Provinces et de l'étranger, Il a même une ambition plus haute. Répandu et lu dans les provinces de l'Est et dans les centres canadiens des Etats-Unis,il s'efforcera de leur faire connaître notre pays et de détruire les préventions que d'aucuns mal renseignés peuvent nourrir contre cette partie du Canada. Non-seulement il servira de lien entre les groupes canadiens-français de l'Ouest, jusqu'ici abandonnés à eux-mêmes et isolés, mais il ira aussi dans la Province de Québec ou dans la République voisine, renseigner les parents et les amis sur l'existence qu'ils mènent au loin, leur faire part de leurs espérances, de leurs progrès, les convaincre enfin du merveilleux avenir qui semble, sans nul doute, réservé aux nouvelles provinces. Au moment où celles-ci attirent l'attention générale, il espère servir utilement la cause de la colonisation et attirer dans ses fertiles vallées les jeunes gens avides de tenter la fortune.

En politique, LE COURRIER DE L'OUEST se fera un devoir de soutenir le parti libéral et en particulier les idées de Sir Wilfrid Laurier. Il adhère sans réserve au programme de ce parti tel qu'il a été formulé à la convention libérale de Calgary, dont on trouvera le texte ci-dessous. Faut-il donner les raisons qui dictent au COURRIER DE L'OUEST cette ligne de conduite? Certes, le développement de l'ouest du Canada est indépendant d'une politique déterminée. Un sol fertile, propre à l'élevage et à l'agriculture, des ressources naturelles pour ainsi dire infinies, un climat admirable en sont les facteurs essentiels. Chacun sait cependant, qu'il a été hâté par la politique suivie par le parti libéral et par son chef, particulièrement en ce qui concerne l'immigration et les chemins de fer. Sans cette politique, ce développement qui a dépassé les espérances les plus optimistes, eut été considérablement retardé. Les Canadiens-français n'ignorent pas ces choses et LE COURRIER DE L'OUEST, en adoptant les vues du parti libéral, se rend bien compte qu'il est d'accord avec la majorité et il s'en félicite.

Il n'est plus permis à l'heure présente, quand les intérêts généraux du pays sont en cause, de faire une distinction entre les Canadiens-français et les Canadiens-anglais. Les uns et les autres sont des Canadiens. Ils ont les mêmes besoins, les mêmes aspirations, la même volonté de coopérer au bien-être commun, en renonçant à une rivalité déprimante qui n'appartient plus qu'au passé. Il n'y a guère qu'en matière religieuse qu'on puisse parler encore d'intérêts spéciaux aux Canadiens-français. LE COURRIER DE L'OUEST organe des canadiens-français, sera aussi le porte-paroles des catholiques. Il défendra, le cas échéant, leurs droits confessionnels, en suivant les instructions que les chefs du clergé catholique voudront bien lui donner.

Telles sont les idées principales qui présideront à la rédaction de ce journal. Son existence ne dépend plus maintenant que de l'accueil que les Canadiens-français lui réserveront.

LE COURRIER DE L'OUEST.

UN DOUBLE DEVOIR.

Un Devoir Civique et un Devoir Particulier.

Dans la prochaine élection provinciale, les électeurs français d'Alberta vont tout simplement se trouver en présence d'un double devoir à remplir.

Premièrement, en tant que citoyens d'Alberta, ils ont à s'acquitter d'un devoir public à l'égard du peuple de cette province, dont ils forment eux-mêmes, avec leurs femmes et leurs enfants, une fraction importante et honorable;

Ce premier devoir, d'une importance capitale, exige des électeurs français, comme de tous les autres, qu'ils supportent les candidats du parti possédant le meilleur record politique, c'est-à-dire du parti qui a su, par le passé, le mieux administrer les affaires publiques dans les intérêts de l'Ouest, aussi bien que dans les intérêts du reste du Canada, et cela honnêtement, sagement, avec efficacité et pour le plus grand avantage du peuple. Quel est ce parti? Tous nous le connaissons, tous peuvent le nommer.

Ce n'est pas le parti conservateur ou parti bleu.

Sous le régime des Bleus, à Ottawa, les affaires publiques ont été négligées, l'Ouest a été dépouillé systématiquement, pour le bénéfice des politiciens haut placés mais bleus, et dont plusieurs directement importés d'Angleterre.

Le gouvernement des Bleus a été la cause de deux rébellions, dans l'Ouest, pour avoir maltraité des gens qui ne le méritaient pas. Ce parti est responsable du sang versé, du massacre de citoyens non coupables, de l'outrage infligé aux premiers colons du pays, de la dispersion de ces vaillants pionniers français qui ont importé la civilisation dans l'Ouest. Le parti bleu a volontairement ignoré que nos gens avaient toujours respecté la loi et maintenu les Indiens dans les limites de la paix et du bon ordre, que des voyageurs de distinction et de grands écrivains avaient parlé, avec beaucoup d'éloges, des nobles travaux de ce bon peuple français et de ses missionnaires héroïques.

C'est alors que le parti libéral s'est montré, comme il le fait maintenant, l'ami fidèle des Français de l'Ouest.

Sous le régime des Bleus, il n'y avait pas de vie, les affaires languissaient. Les gros monopoleurs du sol et des chemins de fer étaient devenus les maitres et seigneurs, les lords de la Prairie. La terre n'était pas réservée pour le colon, mais pour les accapareurs. Le parti bleu a tellement fortifié la position de ces accapareurs que leur pouvoir, relique injurieuse, persiste encore aujourd'hui, en dépit des efforts déployés par le parti libéral pour la réforme des mauvaises lois que les Bleus ont jadis réussi à faire passer dans le seul intérêt de leurs favoris.

La compagnie du "Canadian Pacific Railway" n'est-elle pas encore un grand propriétaire du sol? Tous ses terrains, grâce à une loi des Bleus, sont exemptés de l'obligation de payer les taxes soit provinciales, soit municipales, dans Alberta. Mais, lors de la dernière session du Parlement, Sir Wilfrid Laurier a promis de faire disparaître ce privilège monstrueux, en autant et dès que la chose sera possible.

Si les électeurs d'Alberta veulent bien supporter le parti libéral, ils peuvent compter sûrement que notre Législature prêtera main-forte à Sir Wilfrid, dans l'accomplissement de sa promesse.

Mais si, d'un autre côté, les Bleus triomphaient, c'est M. Bennett, un avocat du C. P. R. à Calgary, qui deviendrait premier ministre d'Alberta. Il ne manquerait pas de choisir ses collègues, les autres ministres, parmi les hommes qui seraient, comme lui, sous la dépendance de la compagnie du C. P. R. Vaudrait autant, n'est-ce pas, élire cette même compagnie pour lui permettre de nous gouverner à sa guise.

En fait de chemins de fer, nous avons besoin d'un gouvernement qui favorise la compétition; mais que pourrions-nous attendre, sous ce rapport, d'un gouvernement tout dévoué aux intérêts du C. P. R.? Quel secours pourrons-nous en espérer dans nos efforts pour faire disparaître les exemptions et privilèges du C. P. R.? Aucun. La compagnie monopoliste du C. P. R. resterait bel et bien le lord et le gros seigneur du pays.

C'est donc un devoir public, pour les électeurs français, de prévenir ce malheur.

Donner son appui au programme libéral, c'est aussi le devoir d'un bon citoyen, c'est-à-dire d'un électeur français.

Etudions cet excellent programme, dont on trouvera le texte et l'analyse, sous deux titres différents, dans cette même édition.

Voilà autant de considérations qu'il en faut pour définir le premier devoir public des électeurs français, en rapport avec le vote qu'ils seront bientôt appelés à donner dans les prochaines élections provinciales.

***

Quelques mots maintenant pour parler d'un second devoir, celui que le sentiment de l'honneur ou une légitime fierté imposent aux électeurs français.

Car nous, Français dignes de ce nom, nous devons ressentir et repousser les traits injurieux que le parti conservateur nous décoche bien trop souvent.

Si nous lisons les papiers conservateurs ou journaux bleus de Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et d'Ontario, comme le "Winnipeg Tribune," le "Winnipeg Telegram" et autres, qu'est-ce que nous y trouvons toujours? Quelle est la principale, la grosse accusation que ces journaux portent contre le parti libéral? C'est d'avoir un Canadien-français à sa tête.

Peu leur importe, à ces fanatiques, que Sir Wilfrid Laurier soit un citoyen distingué, un honnête homme, une âme chevaleresque, un administrateur sage et expérimenté. C'est un Canadien-français voyez-vous? Faute impardonnable.

Et ce qu'il y a de pis, à leurs yeux, c'est que Sir Wilfrid n'a jamais eu honte d'avouer hautement sa faute. On n'a pas trouvé et on ne truvera jamais l'homme qui ne puisse lui rendre ce temoignage. Il est fier de sa race et de sa religion.

Et tous les Libéraux, qu'ils soient Anglais, Ecossais, Irlandais, Allemands, Scandinaves, ou Français, sont fiiers d'avoir pour chef un Canadien-français aussi noble et aussi éloquent.

Avons-nous besoin d'une raison plus claire, d'une preuve plus évidente pour établir ce point d'honneur qui, dans la circonstance, place le voteur français dans une situation particulière et lui impose, comme devoir spécial, celui de tirer vengeance, par son vote, de l'insulte faite à sa race, à son sang?

On a du cœur ou on n'en a pas.

Il ne mériterait pas de s'appeler un HOMME, l'électeur français assez mal inspiré pour ne pas ressentir l'injure brutale à lui faite par la doctrine des Bleus, doctrine d'après laquelle il faudrait renverser le parti libéral pour la la seule raison que Sir Wilfrid Laurier, l'orgueil du Canada libéral, est un Canadien-français.

LE PROGRAMME LIBERAL

Et Ce Qu'il Veut Dire.

Après avoir lu attentivement le programme libéral, il importe que les électeurs en saisissent la véritable signification, toute la haute portée.

Ce programme, large et prévoyant, signifie que, sous un régime libéral, nous aurons un ministère qui s'occupera, en conscience et avec succès, de la réalisation des articles suivants:

1o Promouvoir le progrès dans Alberta;

2o Maintenir fermement les droits de la province afin de ne pas les laisser choir sous la dictature des Orangistes d'Ontario;

3o Favoriser et établir partout de bonnes écoles, mais de manière que les écoles catholiques jouissent de la même indépendance et de la même liberté que les écoles protestantes;

4o Empêcher les compagnie et autres monopoles corporatifs de s'enrichir d'une façon illigitime, aux dépens du colon et de la classe ouvrière;

5o Donner toute l'aide possible à l'agriculteur et à l'éleveur (rancher);

6o Avoir un gouvernement économe et gérant les affaires publiques d'une façon tellement pratique et sensée que tous pourront y voir clair, le citoyen ordinaire aussi bien que l'homme d'état et le financier, et puis voir à ce que les officiers publics se comportent en serviteurs du peuples et non pas comme s'ils en étaient les maitres;

7o Poursuivre avec vigueur l'ouverture des chemins, de même que la construction des ponts et des bateaux traversiers;

8o Prendre les mesures nécessaires pour hâter la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, afin d'avoir un moyen de transport à bon marché et la voie la plus courte vers un port de mer;

9o Encourager toute espèce d'opérations minières dans Alberta;

10o Amener la compagnie du C. P. R. à payer la taxe au plus tôt possible;

11o A l'aide substantielle du gouvernement de Sir Wilfrid Laurier, voir à la fondation d'une université provinciale, avec l'assurance d'un traitement libéral et équitable pour les étudians français et catholiques;

12o Ne jamais endetter la province d'Alberta, ni la mette dans l'obligation d'imposer des taxes pour le paiement des intérêts sur débenturee ou emprunts;

13o Empêcher les capitalistes d'obtenir qu'on leur abandonne, en échange de rien, le privilège de posséder et de contrôler l'éclairage électrique, les aqueducs, les tramways, les lignes d'omnibus ou de voiturage publics et ainsi de suite;

14o Que toutes les parties de la province d'Alberta soient également favorisées;

15o Donner une base équitable et solide aux lois et à la justice, sans jamais méconnaître qu'un homme en vaut un autre aux yeux de la loi et devant la justice.

Tel est le programme libéral, vraiment libéral; programme large, honnête, répondant à tous les besoins, allant droit au but.

Qu'on l'examine donc avec soin.

Qu'on en lise et relise toutes les clauses, afin de les retenir.

Et, après cela, on ne trouvera plus un seul homme sensé et raisonnable qui ne se déclare satisfait, ne pouvant en exiger davantage d'un programme politique.

PROGRAMME DU PARTI LIBERAL

Adopté à la Convention de Calgary, le 3 Aout 1905.

I. La Convention Libérale de la nouvelle Province de l'Alberta, réunie pour organiser l'Association libérale de la Province, et comprenant les délégués de toutes les parties de cette dernière, exprime par la psésente son adhésion aux principes politiques qui ont toujours caratérisé les Libéraux, ou le parti réformiste au Canada et ailleurs, et qui consistent dans la conviction

1° Que la source véritable et juste de tout pouvoir politique réside dans l'opinion intelligente du peuple ;

2° Que les administrateurs des affaires publiques doivent être responsables devant leurs électeurs ;

3° Que le véritable but du gouvernement consiste dans la recherche du bien-être du peuple en créant et en réservant à chaque individu, autant que cela est possible par l'action de l'Etat, les moyens d'existence, en réprimant vigoureusement toute atteinte aux droits du peuple de la part des Monopoles, en améliorant les conditions de la vie, en redressant les injustices, par une administration des affaires fermement méthodique et progressive et par une vigilente et continuelle attention aux besoins des nouveaux colons dont le courage et l'industrie et l'économie sont les facteurs de la prospérité de l'Ouest ;

II. La convention adhère au principe des droits provinciaux et est décidée à maintenir intacte et en vigueur, la pleine autorité législative et exécutive de la province de l'Alberta conformément à la Constitution du Canada ;

III. La convention déclare par les présentes sa croyance que le gouvernement de la Nouvelle Province doit maintenir un système efficace d'écoles communes afin de satisfaire aux besoins du colon et de donner aux enfants de toutes les classes de la population une possibilité égale d'obtenir une bonne instruction primaire, elle pense que ce système doit recevoir une assistance financière libérale provenant des revenus publics et que toutes les écoles qui reçoivent une telle assistance et qui sont soutenues par les impôts, doivent être soumises en toute circonstance à la surveillance directe et continue ainsi qu'à la réglementation et au contrôle du Ministre de l'Instruction Publique de la Province ;

IV. En ce qui concerne la législation de l'Administration provinciale l'avantage qu'il y aurait à retenir ou à acquérir le contrôle de toutes les franchises proviniales, ne doit pas être perdu un instant de vue, et si toutes les entreprises commerciales doivent être reconnues et encouragées d'une façon légétime. Néanmoins nulle loi ne doit être revotée, nul acte ne doit être accompli, qui aurait pour effet d'entraver la liberté du peuple en cette matière ;

V. Comme le progrès et la prospérité de la province dépendront par dessus tout du développement de ses industries agricoles et fermières, le gouvernement provincial devra encourager ces industries de toutes les façons possibles, et principalement en établissant un système d'instruction laitière, en encourageant les fabriques de fromage, les crémeries, l'industrie forestière, la culture des fruits, en y assistant les fermiers et les associations de fermiers de de façon à ce qu'ils puissent améliorer leurs races de bestiaux de toutes sortes, en organisant des expositions agricoles, en poussant à l'utilisation de tous les produits agricoles, et en préparant ces produits agricoles pour la vente rémunératrice et complète, en rassemblant et en disséminant parmi les fermiers et les éleveurs les informations les plus récentes et les plus complètes sur les débouchés les plus favorables et en leur donnant une légitime assistance de façon, en leur évitant des prix de transport excessifs, et l'intervention des intermédiaires, à leur permettre d'atteindre ces marchés avec le moins de perte possible ;

VI. La convention est en faveur d'une administration des affaires publiques très économique et pratique, ainsi qu'à une attention rapide dépourvue de toute routine inutile, donnée à tous les besoins du peuple dans toutes les parties de la province ;

VII. Attendu que le développement véritable de la province et la prospérité de ses citoyens dépend, dans une large mesure, des facilités qui existeront dans toutes les parties du pays pour permettre l'accès facile des marchés et attendu aussi que l'accroissement rapide de la population et la création de nouvelles colonies rend impossible et aussi déraisonnable l'appel aux nouveaux district d'amélioration locale et à leurs pouvoirs l'unité d'imposition pour créer ces facilités sans l'assistance matérielle des revenus de la province, en conséquence la convention déclare sa conviction que le gouvernement doit adopter sans délai une politique vigoureuse et pratique, qui aura pour but de construire des ponts sur les rivières les plus importantes, et d'entrtenir un excellent système de voies de communication vers toutes les villes principales, et les dépenses nécessitées par ces travaux devant être largement prélevés sur les fonds publics de la province ;

VIII. Attendu que les provinces situées à l'ouest des grands lacs sont particulièrement intéressées dans l'établissement d'une route nouvelle vers la mer, indépendamment de celle conduisant déjà par chemin de fer vers la côte Atlantique, et attendu que la création des deux nouvelles provinces dans les territoires du Nord-Ouest donne une excellente occasion d'atteindre ce but, en conséquence cette convention estime que des démarches doivent être faites le plus rapidement possible pour arriver à unir l'action des gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Coulombie Anglaise, dans le but de vérifier définitivement si la route de la Baie d'Hudson est praticable en tant que voie d'écoulement pour nos produits, et pour décider de la meilleure méthode à employer dans la construction du chemin de fer, qui par cette route conduira à l'Océan et au moyen de laquelle le trajet par terre sera diminué de moitié, et le voyage par mer aux ports européens matériellement raccourci.

IX. La convention regrette que la clause, exemptant d'impôts les terres des chemins de fer, ait été introduite dans l'Acte de l'Alberta, et elle estime que cela constitue une sérieuse infraction aux droits de la Province, aussi favorisera-t-elle un gouvernement qui s'emploiera auprès des autorités fédérales pour faire disparaître cette restriction le plus vite possible.

X. La convention croit que le gouvernement de la nouvelle province doit faire le plus rapidement possible les démarches nécessaires pour inviter le gouvernement fédéral à réserver une part suffisante du domaine public pour doter d'une façon permanente une université provinciale et un collège agricole.

XI. Etant donné que les revenus prévus pour la province, d'après l'Acte de l'Alberta, sont suffisants pour subvenir à tous les besoins actuels de la province et sont susceptibles d'une augmentation considérable dans l'avenir en rapport avec l'augmentation de la population, cettè convention déclare sa conviction qu'il ne sera pas immédiatement nécessaire de recourir à un emprunt public ni d'engager, d'aliéner, d'hypothèquer l'actif de la province pour subvenir aux besoins publics.

XII. Dans toute législation municipale de la nouvelle province le gouvernement devra faire attention à donner aux municipalités l'occasion de garder ou d'acquérir le contrôle de tous les besoins publics si elle le désire, et de les protéger de toutes les façons possibles contre les empiètements des corporations privées.

XIII. La convention exprime son désir que dans l'établissement de toutes les institutions publiques ainsi que dans l'érection des constructions publiques, il soit tenu compte des besoins de toutes les parties de la province et qu'avant de choisir les emplacements définitifs pour ces constructions, le gouvernement tiendra compte de l'intérêt général du public, et choisira le lieu le plus propre pour l'expédition rapide des affaires.

XIV. La convention croit à l'Administration vigoureuse de la justice, au moyen de l'application ferme des lois criminelles ainsi que par une méthode simple et prompte de la protection des droits civils.

LES HUITRES DE L'EST

Elles obtiennont le plus grand succes.

L'Inspecteur des pêcheries du Dominion, M. Edward G. Taylor, rapporte que l'introduction des huîtres de l'Est dans les eaux de la Colombie Anglaise obtient un plein succès Jusqu'ici ces huîtres sont en bonne condition et promettent de se multiplier rapidement.

John D. Rockfeller a pleuré de joie, l'autre jour, en voyant ses voisins venir lui offrir leurs hommages à l'occasion du cinquante-deuxième anniversaire de son début commercial à Cleveland. Le " New-York Journal and Americam" dit que ces larmes ne font pas oublier celles que cet homme plusieurs fois millionnaire a fait verser à des millions de personnes par ses exactions et ses rigueurs. Cet homme, dit le journal New-Yorkais, a été toute sa vie un ennemi de la société, un oiseau de proie.

A Portsmouth

Reception des Marins Francais.

Le grand Evenement du XXe Siecle.

Nous extrayons du journal français "Le Temps," le compte rendu, in extenso, des fêtes franco-anglaises de Portsmouth :

LES DEUX ESCADRES.

L'escadre française, qui se compose des cuirassés "Masséna," battant pavillon de l'amiral Caillard, "Jauré Ouiberry," "Henri-IV," "Tréhouart," "Bouvines," "Carnot" ; des croiseurs "Aube," "Glore," "Condé," "Gambetta," Forbin," et des contre-torpilleurs "Bombarde," Flamberge," "Catapulte," "Cerbère," "Arquebuse," "Baliste," "Cassini," arrivera au bateau-phare de Nab, vià Spithead, où en passant l'amiral commandant français saluera le pavillon anglais, salut qui lui sera rendu par la garnison, un peu avant midi, et sera au mouillage qui lui est désigné près de Cowes, vers une heure, au moment où la marée permettra de jeter l'ancre.

Des officiers pilotes et des officiers interprètes monteront à bord des vaisseaux français au bateau-phare de Nab et piloteront l'escadre dans le Solent.

Des bouées ont d'ailleurs été placées par les soins du capitaine Oliver de la marine royale, pour indiquer les positions respectives où les navires de la flotte française devront mouiller. Des gardes d'honneur et des musiques militaires feront la parade, et tous les navires de la flotte anglaise auront leurs équipages sur les filières, les bras étendus, selon le cérémonial habituel, au moment du passage de la flotte française.

L'escadre anglaise, qui est mouillée depuis hier, attendant la flotte française, se compose des cuirassés "Exmouth," "Cæsar," "Albemarle," "Cornwallis," "Duncan," "Montagu," "Russell," "Prince-George," "Revenge," "Swiftsure," "Triumph" ; des croiseurs "Good-Hope," "Monmoutn," "Donegal," "Kent," "Antrim," "Dido," "Juno," "Topaze," "Sapphire," et der contre-torpilleurs "Waveney," "Anon," "Arab," "Khnnet," "Osprep," "Eden," "Usk," "Blackwater," "Wolf," "Ribble," "Tevit," "Rocket," "Teazer," "Vigilant," "Wizard," "Tnorn," "Kestrel," "Vixen," "Flirt," "Racehorse," "Roebuck," "Mermaid," "Greyhound" et "Peterel."

La flotte anglaise en arrivant à Cowes, saluera le roi d'Angleterre à bord de son yacht "Victoria-and-Albert" et pavoisera au moment du mouillage.

L'amiral commandant en chef français et les amiraux commandant la flotte française iront rendre visite au roi à bord du yacht royal aussitôt après le mouillage de la flotte française (mais pas avant 2h. 30). Comme l'étendard de Sa Majesté sera arboré, cette visite sera la première visite officielle faite. Le commandant en chef de la flotte de la Manche rendra alors visite au commandant en chef français à bord du navire amiral.

L'amiral français commandant en chef et les autres amiraux et commandants français se rendront ensuite à bord du yacht de l'amirauté pour faire visite au conseil de l'amirauté et rendre sa visite au commandant en chef de la flotte de la Manche qui, avec les officiers de l'état-major général et les commandants anglais, sera à bord du yacht de l'amirauté.

Le roi rendra la visite de l'amiral français commandant en chef à bord du navire amiral français, à quatre heures.

Si on a le temps, le conseil de l'amirauté rendra la visite de l'amiral français avant l'arrivée de Sa Maiesté.

Tels sont les premiers points du programme de la journée d'aujourd'hui ainsi qu'ils ont été minutieusement préparés par l'amirauté anglaise.

L'amirauté a d'ailleurs fait admirablement les choses et mérite son titre de la première des administrations du Royaume-Uni.

LE PROGRAMME.

Le programme qu'elle a publié et fera distribuer à ses invités est un réel chef-d'œuvre de typographie et de goût.

D'un étui de carton marron, de format grand in-octavo, on retire le programme qui consiste en une plaquette de même format, reliée en maroquin écrasé bleu, portant comme fer les armes royales et un leger encadrement en or. Les pages de garde sont en soie blanche moirée avec un liséré d'or sur le pourtour.

Le frontispice est constitué par une brillante aquarelle, représentant, reliés par leurs hampes, le drapeau tricolere français et le drapeau de guerre de la marine anglaise ; entre eux est une branche de laurier. Le fond est une légère gouache. Ce frontispice est signé du commandeur de Martino, peintre ordinaire de marine du roi d'Angleterre, qui se trouve d'ailleurs en ce moment à Cowes avec le souverain. Au-dessous est imprimé en bleu le titre énonçant la liste des vaisseaux de flottes combinées.

La première page du programme est consacrée à la flotte française. A gauche, en colonne, sont énumérés les navires français qui prennent part à la visite. Dans la colonne de droite se trouvent trois cartouches du commandeur de Martino représentant : le premier, le navire français "Valny", avec la date de "1845", le second, la "Bretagne", "1855", et le troisième, "l'Astrolabe" et la "Zélée", "1837".

La seconde page qui est consacrée à la flotte anglaise, suit le même dispositif que la première.

Le premier cartouche représente le navire anglais "Queen, 1845" ; le second, le navire "Marlborough," et le troisième, les navires "Alert" et "Discovery.

La troisième page est occupée toute entière par une belle esquisse du commandeur de Martino, représentant l'arrivée de la flotte française.

Le programme vient ensuite ; il est doré sur tranches. Il se compose de onze pages imprimées en bleu sur papier de luxe Van Gelder. Les dates sont en rouge.

A la fin se trouve une pochette renfermant une carte de satin indiquant tout le mouillage des deux flottes et enfin toute l'hydrographie du Solent.

A COWES.

Cowes offre un spectacle d'un rare éclat. Le yacht Victoria-and-Albert battant pavillon royal, entouré des yachts Osborne et Alberta, est encré à mi-chemin entre East-Cowes et West-Cowes. Toute une flotille de yachts, qui sont des centaines, ont pris position dans le voisinage. On voit là depuis les bateaux de plaisance les plus petits, frêles coquilles de noix, jusqu'aux embarcations de courses et de luxe qui ont lutté naguère pour gagner la coupe de la traversée de l'Atlantique. Plusieursyachts à vapeur français, drapeau tricolore au vent, font bonne figure au milieu de cette nombreuse batellerie de toutes dimensions et de tous genres ; mais l'œil est surtout attiré par ce que les Anglais appellent leurs "hommes de guerre", les batiments de la flotte. C'est une double rangée de forteresses de fer, qui commence à l'ouest, en face du yacht royal, et s'étend le long du Solent sur plusieurs milles vers l'est. La première ligne se compose de cuirassés, la seconde de contre-torvilleurs. On aperçoit à l'extrémité à l'est, au large de Portsmouth, l'escadre de croiseurs.

Sur terre, dans toutes les localités, ce ne sont que drapeaux tricolores, qu'inscriptions françaises.

A PORTSMOUTH.

A Portsmouth on trouve des devises françaises jusque dans les rues les plus pauvres et les plus éloignées du centre. Partout, ce sont les mots : Bienvenue ! Vive l'entente cordiale ! et les chiffres de M. Loubet et d'Edouard VII.

Les hôtels regorgent, chaque train amène des fou e. C'est un défilé continuel de vapeurs chargés de curieux qui vont visiter l'escadre anglaise à son mouillage.

Le Prince's Theater de Portsmouth publie son programme en français sur un bristol tricolore.

Les conducteurs de tramways de Portsmouth, qui doivent dans 61 voitures promener les marins français dans la ville, arborent des casquettes aux trois couleurs.

Parmi les décorations de Portsmouth, il faut noter l'avenue de mats vénitiens et de drapeaux qui conduit au Government house et le trophée d'armes élevé à l'entrée de la caserne.

Il n'y a pas que le gouvernement, la municipalité et la population qui ait déployé le plus grand zèle pour rendre le séjour le plus agréable, le plus cordiale possible la réception des Français ; M. William Fors, directeur de la Compagnie Brighton South-Coast, s'occupe personnellement depuis plusieurs semaines de règler tous les détails de la décoration des gares, des avant-salons, des machines.

LER PRÉPARATIFS.

Le gouvernement a mis à la disposition de la presse française le capitaine de frégate Segave. Celui-ci a retenu pour elle des chambres dans un hôtel de Portsmouth. Le gouvernement a réservé aux journalistes le vapeur Sea-Horse, à bord duquel ils pourront suivre de près les phases des cérémonies navales.

De son côté, le capitaine Gamble, ancien attaché naval à Paris, s'est multiplié pour organiser la presque totalité des réceptions des officiers et marins français.

On a pris de soigneuses mesures pour suffire au rude travail de la poste et du télégrape de Portsmouth pendant cette semaine. On a prévu trois distributions par jour pour les équipages français durant leur séjour dans les eaux anglaises ; les lettres sont envoyées du bureau principal à celui du capitaine de vaisseau affecté à l'amiral commandant, à l'asenal, et de là distribuées au moyen de torpilleurs à bord des vaisseaux français. Une équipe spéciale d'employés postaux parlant français est attachée au bureau de Portsmouth et l'on a considérablement agrandi les installations télégraphiques pour faire face aux besoins de la presse anglaise et étrangère.

LA PRESSE ANGLAISE.

Tous les journaux consacrent ce matin leurs articles de tête à la visite de la flotte française. Ces articles sont tous empreints de la plus grande cordialité.

Le "Times" écrit :

La flotte française sera reçue non seulement avec toutes les marques d'honneur qu'il est en notre pouvoir de donner aux magnifiques navires qui représentent à nos yeux la puissance navale de la France, mais avec le bon vouloir de toutes les classes de la nation.

Nous jetons san rancœur un regard vers l'époque où la France fut notre ennemie la plus formidable. Nous jugeons la valeur de son amitié dans le présent, par l'honneur que nous rendons à ses prouesses dans le passé.

La réunion des deux flottes tirera son principal élément de grandeur de ce qu'elle comporte et caractérise l'union de deux grandes nations.

Du "Standard" :

C'est un accueil royal, au propre comme au figuré, que la Grande-Bretagne va faira à la flotte française. Si nous ne désirons pas, si nous n'espérons pas éclipser la généreuse réception faite à Brest à l'amiral Map, nous ne nous laisserons pas du moins dépasser en cordialité.

L'entente cordiale n'est pas écrite sur le vélin du Foreign Office, mais dans les cœurs des deux peuples.

Du "Daily Telegraph" :

C'est l'Angleterre toute entière, en vérité, qui souhaitera la bienvenue à l'amiral Caillard et à ses vaillants navires.

Nous ne voulons pas en ce moment insister sur l'importance politique de cet évènement, quelque grande qu'elle soit et bien qu'on la reconnaisse dans toutes les capitales du monde. Parlons plutôt de la franche allégresse des Anglais en se voyant, après de trop nombreuses années de froideur et de malentendus, sur le point d'accueillir des navires de guerre français à Portsmouth.

Le "Morning Pcst" dit :

Nous croyons savoir que l'entente cordiale n'est pas seulement une phase éphémère de la politique internationale mais qu'elle est destinée à durer et qu'avec le temps elle gagnera en force et deviendra un facteur encore plus puissant de la politique mondiale.

La "Daily Chronicle" écrit :

La visite de la flotte française prouvera une fois de plus que la bonne entente existant entre la France et l'Angleterre va au cœur des deux peuples, comme bien des alliances formelles n'ont pu réussir à le faire.

On a dit à Bébé :

—On ne demande jamais rien à table. Les petits garçons doivent attendre qu'on les serve.

Or, l'autre jour, on oublia de servir Bébé, que faire ? Bébé réfléchit, cherche le moyen de se rappeler au souvenir de sa maman. Puis tout à caup :

—Maman, les petits garçons qui meurent de faim, est-ce qu'ils vont au paradis ?

Résume des Règlements pour disposer des Terrains Miniers du Dominion dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon.

Charbon. --- Les terrains à charbon peuvent être achetés à $10 l'acre, pour le charbon mou, et à $20 pour l'anthracite. Un individu ou une compagnie ne peut en acheter plus de 320 acres. Une royauté de 10 cents la tonne de 2,000 livres sera collectée sur la production brute.

Quartz. --- Les personnes âgées de 18 ans et plus ou les compagnies à capital réuni possédant des certificats libres de mineur peuvent obtenir une entrée pour des terrains miniers.

Un certificat de mineur libre est fourni pour une ou plusieurs années, mais pour pas plus de 5 ans sur paiement à l'avance de $7.50 par année, pour un individu et de $50 à $100 par année pour une compagnie selon le capital.

Un mineur libre ayant découvert du minerai dans un endroit peut se choisir un " claim " de 1,500 x 1,500 pieds en le marquant avec deux poteaux légaux portant des avis, un à chaque bout de la veine.

Le claim doit être enrégistré dans l'espace de 15 jours, s'il est situé dans un rayon de 10 milles du bureau d'un régistrateur, un jour de plus sera alloué pour chaque 10 milles additionnels, ou fraction d'un mille. Le prix d'enrégistrement d'un claim est de $5.00.

On devra dépenser $100 par année au moins sur le claim ou les payer au régistrateur du district. Lorsque $500 auront été dépensés et payés, le locateur pourra faire faire l'arpentage de son claim et l'acheter à $1.00 l'acre après avoir rempli toutes les autres conditions.

Le ministre de l'Intérieur pourra aussi donner permission de choisir des claims contenant du fer, du mica et du cuivre dans les territoires du Yukon. Ces claims ne devront pas dépasser 100 acres.

La patente d'un endroit minier devra pourvoir au paiement d'une royauté de 2 1-2 pour cent sur les ventes des produits de cet endroit minier.

Travail de mines dans les placers.--- Manitoba et le Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. --- Les claims de travail de mine dans les placers sont généralement de 100 pieds carrés. Prix d'entré $5.00, devant être renouvelé tous les ans. Les claims de la rivière Saskatchewan sont ou de barre ou de banc les premiers sont 100 pieds de long et s'étendent entre la marée haute et basse. Les derniers comprennent les creusages de barre, mais s'étendent en arrière de la base de la colline ou du bord de la rivière, mais n'excédent pas mille pieds. Des claims de 200 pieds de large peuvent être obtenus où l'on se sert de pouvoir à la vapeur.

Creusage dans les rivières du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, excepté le Territoire du Yukon. --- Un mineur libre ne peut obtenir que deux bails de 5 milles chacun pour un terme de 20 ans, qui peut être renouvelé à la discrétion du ministre de l'intérieur.

Le droit du locataire se résume au bord ou lit submergé de la rivière, au-dessous de la ligne des eaux et sujet aux droits de tous ceux qui ont ou qui pourront recevoir des entrées pour creusage de barre ou claims de bancs, excepté sur la rivière Saskatchewan, où le locataire peut creuser à l'eau haute, alternativement sur chaque tenure à bail.

Le locataire devra faire fonctionner un drageur par 5 milles, la première saison qui suivra la date de son bail, mais un drageur sera suffisant pour chaque 15 milles ou fraction, si un individu ou une compagnie a passé plus d'un bail.

Taux. --- $10 par année pour chaque mille de rivière loué.

Royauté de 2 1-2 pour cent collectée sur la production dès qu'ellle excède $10,000.

Draguage dans le territoire du Yukon. --- Un mineur libre peut avoir six loyers renouvelables de 5 milles chacun, pour un terme de vingt ans.

Le droit du locataire se résume au lit ou barres submergés de la rivière, au-dessous de la ligne basse des eaux. Cette limite devant être fixée par sa position le 1er août de l'année de la date du bail.

Le locataire devra faire fonctionner un dragueur dans deux ans à partir de de la date du loyer et un dragueur pour chaque 5 milles dans les six ans de telle date. Taux $100 par mille, pour la première année et $10 par mille pour chaque année subséquente.

La royauté est la même que pour le travail de mine dans les placers.

Travail de mine dans les placers du Territoire du Yukon. --- Les claims de criques, rivières, collines ne devront pas dépasser 250 pieds de long mesurés sur la ligne de base ou [illegible] générale du crique ou galch, [illegible] largeur étant de 1000 à 2000 pieds. Tous les autres claims de placers devront être de 250 pieds carrés.

Les claims devront être marqués par deux poteaux légaux, un à chaque bout, portant des avis.

Chaque entrée doit être obtenue dans les dix jours si le claim est dans un rayon de dix milles du bureau du régistrateur. Un jour de plus est alloué pour chaque dix milles additionnels ou fraction de mille.

La personne ou la compagnie garnissant un claim de pieux doit avoir un certificat de mineur libre.

Le découvreur d'une mine nouvelle a droit à un claim de 1000 pieds de long, et si deux mineurs agissent de concert, ils pourront prendre un claim de 1500 pieds, sur la production duquel on ne pourra charger de royauté.

Entrée $10. Royauté au taux de 2 1-2 pour cent sur la valeur de l'or envoyé du Yukon pour être payé au contrôleur.

Un mineur libre ne pourra recevoir plus d'un claim minier sur chaque rivière ou crique, mais le même mineur pourra posséder plusieurs claims différents en les achetant et les mineurs libres peuvent travailler leurs claims en société en donnant avis et en payant un honoraire de $2.00.

Un claim peut être abandonné et un autre obtenu sur le même crique, ruisseau ou rivière en donnant avis du fait en payant un honoraire.

Des travaux d'une valeur de $200 doivent être exécutés annuellement sur chaque claim.

Un certificat des travaux exécutés doit être obtenu à tous les ans, sinon le claim devra être considéré comme abandonné et pourra être occupé par un mineur libre.

Les limites d'un claim ne pourront être complètement définies qu'apres en avoir fait l'arpentage et en avoir fait publier des avis dans la " Gazette Officielle " du Yukon.

Pétrole. --- Toute les terres non vendues de la Puissance dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon sont ouvertes aux chercheurs de pétrole et le ministre pourra réserver pour un individu ou une compagnie possédant des machines sur le terrain qui devra être soumis à des recherches, une superficie de 1920 acres pour une période qu'il devra décider, la longueur de ce terrain ne devra pas dépasser 3 fois la largeur.

Si le chercheur découvrait du pétrole en quantité pouvant rapporter des profits et établir cette découverte, une surface n'exédant pas 640 acres y compris le puits d'huile, seront vendues au chercheur au taux de $1.00 l'acre et le reste du terrain soit 1280 acres seront vendus au taux de $3.00 l'acre, sujet à la royauté au taux qui pourra être spécifié par un ordre en conseil.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur.



Ventes des Terrains d'Ecoles.

AVIS PUBLIC est donné que des ventes à l'encan des Terrains d'Ecoles auront lieu dans la Province d'Alberta, et aux endroits ci-dessous :

Edmonton, mercredi, 18 Octobre 1905, à dix heures, a. m.

Leduc, lundi, 23 octobre 1905, à dix heures a. m.

Wetaskawin, jeudi, 26 octobre 1905, à dix heures a. m.

Lacombe, lundi, 30 octobre 1905, à dix heures a. m.

Innisfail, jeudi, 2 novembre 1905, à dix heures a. m.

Didsbury, lundi, 6 novembre 1905, à dix heures a. m.

Calgary, vendredi, 10 novembre 1905, à dix heures a. m.

High River, mardi, 14 novembre 1905, à dix heures a. m.

Pincher Creek, jeudi, 16 novembre 1905, à dix heures a. m.

Ces terres, en général, sont situées à une distance de douze à vingt milles du chemin de fer Calgary & Edmonton, et de l'embranchement de la Passe au Corbeau du Canadien Pacifique.

Dans les cas où les terrains à vendre seront sous bail, les ventes seront sujettes aux termes du bail jusqu'à son expiration, lors du 30 novembre, 1905 et le locataire aura le privilège d'enlever les clôtures et autres constructions qu'il pourra avoir sur ce terrain.

Toute parcelle de terrain offerte en vente, sur laquelle passe un chemin public ou un chemin de fer sera sujette à la réserve de terre occupée par tel chemin public, ou pouvant être requise pour droit de passage et aux fins de chemin de fer.

La vente ne conférera que la propriété superficielle et sera sujette aux réserves ordinaires en faveur de la Couronne.

CONDITIONS DE PAIEMENT.

Un dixième comptant, au temps de la vente, et la balance en neuf paiements égaux, avec intérêt à 5 p. c., par année sur les paiements non-effectués, payables en différents temps, excepté dans le cas où la terre n'excéderait pas quarante acres, alors que les conditions de paiement seront de un cinquième comptant et la balance en quatre paiements égaux annuels, avec intérêt à 5 p. c., par année.

Un terrain étant adjugé, l'acheteur devra de suite déposer la somme de cent piastres entre les mains du commis de la vente, (Clerk of Sale) autrement le terrain sera remis à l'enchère. A cet effet, les personnes qui se proposent d'acheter devraient se munir de chèques marqués, sur des banques incorporées en Canada, faits à leur ordre et payables au pair sur le lieu de la vente, ou de billets de banques d'aussi grande dénomination que possible. La balance du premier paiement devra dans tous les cas être payée avant la clôture de la vente, ou sinon, le dépot de cent piastres sera confisqué et le terrain retiré de la vente.

Les scrips ni aucun mandat ne seront acceptés en paiement.

NOTE : Les chèques ne seront pas acceptés en paiement à moins d'être marqués " accepté " par la banque sur laquelle ils sont tirés.

On pourra se procurer les listes des terres à vendre du " Secretaire. Département de l'Intérieur, Ottawa," ou de tout agent des terres du Dominion, à Manitoba, Saskatchewan ou Alberta.

Par ordre,
P. G. KEYES,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 15 septembre 1905.

AU JOUR LE JOUR.

On apprend avec plaisir que M. l'abbé Corbeil a été nommé agent de colonisation pour la province d'Alberta. Il aura un bureau à Montréal, 306, rue St. Antoine, et il se tiendra à la disposition de toutes les personnes désireuses de renseignements. C'est à lui que les aspirants colons pourront s'adresser avec avantage.

Si les citoyens d'Edmonton en général ont été heureux de revoir Sir W. Laurier, lors des fêtes de l'Inauguration, on le dira aussi des Canadiens-français plus particulièrement. Ils n'ont pu réprimer un légitime sentiment de fiêreté nationale ; et pourquoi l'auraient-ils fait ?

Sir Wilfrid a eu pour eux des amabilités, des attentions délicates dont ils garderont un souvenir durable.

En plus, c'est un grand encouragement pour nous tous que d'apprendre combien notre distingué visiteur s'est partout déclaré enchanté de son voyage, de ce qu'il a vu, des progrès qu'il a constatés, du brillant avenir qu'il entrevoit pour l'Ouest.

A une convention des libéraux de Stony Plain, tenue vendredi, le 6 sourant, M. McPherson a été unanimement choisi pour être le purte-drapeau du parti duns les prochaines élections. La victoire finale de M. McPherson ne souffre aucun doute.

Sept. 20---Les conservateurs ont tenu hier soir, 19 Sept., une grande assemblée à la Salle Ross, Strathcona, où était présent leur chef, M. R. B. Bennett. M. Bennett s'est montré très modéré dans son discours. Il a critiqué la clause du bill d'autonomie, relative aux terres, de même que la clause des écoles, mais d'une manière toute autre que celle des journaux de Toronto. Le chef conservateur a fait l'éloge du premier ministre actuel, M. Rutherford, qui a été longtemps son collègue en chambre et pour qui il conserve une profonde amitié, quoique ne partageant pas ses opinions politiques.

Plusieurs orateurs avaient été annoncés comme devant adresser la parole, mais ces messieurs ont manqué à l'appel.

Sept. 29---L'hon. Frédérick Borden, ministre de la milice, a été officiellement banqueté hier soir au Alberta Café. Etaient présents : le Gen. Lake: M. Wm. Peel, membre du Parlement Impérial ; l'Hon. M. Oliver; M. le Dr. de Veber: M. Panet, Régina; M. J. H. MacDonald, Secrétaire de la Chambre de Strathcona; M. le maire MacKenzie; les échevins Fraser et Griesbach; M. Campbell: M. Fisher: M. J. A. MacDougall; M. J. H. Gariépy: M. T. Révillon; M. J. B. Mercer; M. G. R. F. Kirkpatrick.

L'Hon. M. Borden, qui venait dans l'Ouest pour la première fois, s'est déclaré enthousiasmé, disant que l'Ouest est sans contredit le pays de l'avenir.

Sept. 30---La justice est satisfaite ! King, trouvé coupable du meurtre d'Edward Hayward, disparu le 18 septembre 1904, a été pendu aujourd'hui au Fort Saskatchewan.

Octobre 7---Calgary aura bientôt son troisième journal quotidien. On dit que cette entreprise sera contrôlée par un syndicat de Toronto.

On annonce que les trains du Canadian Northern viendront à témps, à Edmonton, pour le transport de la récolte de l'année.

M. Boucher, de Nelson, qui a passé cette semaine ici, a fait l'acquisition de certaines prspriétés. Il revindra d'ici à un mois s'établir définitivement à Edmonton.

M. Ames, échevin de Montréal, député pour la division éledtorale de Saint-Antoine. est en notre ville depuis hier. Son nom s'ajoute à la liste déjà longue des députés de l'Est qui ont visité Edmonton, depuis le commencement du printemps dernier. On en compte au-delà d'une centaine.

D'après une dépèche de Regina, le lieutenant-gouverneur Bulyea a fermé sa maison. Après une courte visite à Winnipeg, il reviendra dans l'Alberta, et occupera temporairement, à Edmonton, une résidence privée, en attendant que le lieu de la capitale soit définitivement choisi.

UNE COMPARAISON.

Un journal de la Colombie Anglaise, fait les remarques suivantes, en parlant des nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan :

" Elles commencent leur carrière, dit-il, sous des auspices spécialement favorables. La Providence leur a donné une moisson dont l'abondance est sans précédent, tandis que les hommes d'état d'Ottawa, les ont traitées avec une libéralité sans égale. Elles entrent en ménage, libres de toutes dettes.

" Assez bien partagées sous le rapport des chemins de fer, elles jouissent d'allocations et de subsides princiers, si on les compare aux subsides accordés à quelques unes des autres provinces. Par exemple, chacune des nouvelles provinces recevrã, à même le trésor du Dominion, diverses allocations dont l'ensemble se monte à un chiffre annuel de $1,032,875. Ces octrois grossiront de temps en temps, suivant l'accroissement de la population, jusqu'à ce qu'ils atteingnent le maximum d'à peu près $2,000,000 annuellement. Jusqu'à présent, la Colombie Anglaise ne retire, du trésor du Canada, qu'à peu près $300,000.

PAS DE MÉPRISE.

Le " Calgary Herald " se moque de l'Hon. C. W. Cross parce qu'il a agi pour la cause des employés du Grand Trone Pacific, sachant bien que jamais personne ne surprendra M. R. B. Bennett à s'interposer pour la protection des employés du C. P. R. ou de n'importe quelle compagnie de chemin de fer.---THE ALBERTAN.

Les Elections Provinciales

Voici la liste des candidats en présence actuellement dans les différents districts de l'Alberta.

Athabaska. --- Libéraux, F. Bredin, Richard Hardisty et M. Kelly.

Banff.---Libéral, C. W. Fisher ; conservateur, Dr Brett.

Calgary, --- Libéral, Hon. W. H. Cushing ; conservateur, R.B. Bennett.

Cardston. --- Libéral, J. A. Wolfe ; conservateu, J. S. Parish.

Edmonton. --- Libéral, Hon. C. W. Cross ; conservateur, W. Griesbach.

Gleichen. --- Libéral, C. A. Stuart ; conservateur, John Hayes.

High River.---Libéral, R.A.Wallace ; conservateur, A. J. Robinson.

Innisfail. --- Libéral, J. A. Simpson ; consevateur, J. Currey.

Lacombe.---Libéral, Puffer.

Leduc.---Libéral, R. T. Telford ; conservateur, C. A. Simmonds.

Lethbridge.---Libéral, Hon. Dr Deveber ; conservateur, W. C. Ives.

MacLeod. --- Libéral, M. McKenzie ; conservateur, D. J. Grier.

Medecin Hat. --- Libéral, Hon. W. T. Finlay ; conservateur, Sissons.

Peace River.---Libéral, Jas. Cornwall ; conservateur-indépendant, Dubuc.

Pincher Creek.---Libéral, J. A. Marcellus ; conservateur, J. Kemmis.

Ponoka. --- Libéral, S. R. McLeod ; conservateur, J. A. Jackson.

Red Deer. --- Libéral, J. T. Moore ; conservateur, Gates.

Rosebud.--- Libéral, Dr Clarke ; conservateur, C. D. Hiebert.

St-Albert. --- Libéral, L. Boudreau ; indépendant, McKenny.

Stoney Plain. ---Libéral, McPherson.

Sturgeon. --- Libéral, Boyle ; conservateur, Knight.

Stratchona. --- Libéral, Hon. A. C. Rutherford.

Vermillon. --- Libéral, McCauley ; conservateur, F. W. Fane.

Victoria.---Libéral, Walker ; conservateur, J. W. Shera.

Wetaskiwin.---Libéral, Rosenroll.

Autre Assemblee Politique.

M. R. B. Bennett, le chef des Conservateurs, fait l'expose de sa politique.

L'Hon. M. Cross lui donne la replique.

Edmonton, 10 Octobre.

La foule était compacte hier soir au patinoir.

M. Cross fut reçu au milieu d'applaudissements.

M. le président de l'assemblée annonce que M. Bennett parlerait pendant une heure et que l'hon. M. Cross répondrait pendant une heure et qu' alors M. Bennett aurait la réplique et le dernier mot.

M. Bennett parle d'abord des progrès qu'a faits la ville d'Edmonton depuis sa dernière visite; des richesses extraordinaires de la province d'Alberta.

Puis le chef conservateur se lance à l'assaut de la constitution provinciale. Le Parlement Impérial, en donnant l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, a attribué des pouvoirs égaux à chaque province, dit-il.

Dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la clause relative à l'éducation ne mentionne pas les Territoires de l'Ouest. D'après la clause 109 du même Acte, les provinces formant partie de la Confédération devraient posséder leurs mines, terres, etc.

M. Bennett cite les opinions qu'ont exprimés, dans le temps, d'anciens chefs libéraux.

La somme de $375,000 par année, accordée par Ottawa, compense-t-elle la province d'Alberta pour l'aliénation de son domaine ? La constitution telle que donnée par le gouvernement Laurier, est basée, dit-il, sur de faux principes. Le peuple de l'Ouest se trouve les pieds et poings liés, comme résultat.

M. Bennett se dit en faveur d'un système d'écoles neutres, suivant le sens de l'Acte constitutionnel du Canada, et que cette constitution devrait être plus chère aux catholiques que leur religion.

Il est pour l'égalité de tous devant la loi.

L'Hon. M. Cross est alors appelé à répondre.

M. Cross traite d'abord de la question des écoles. Il cite la clause du programme libéral relativement à cette question, démontrant bien clairement que la nouvelle constitution d'Alberta ne fait que consacrer un système scolaire qui existait déjà depuis longtemps et avait toujours donné pleine et entière satisfaction.

Il rappelle à M. Bennett que l'enseignement religieux n'a pas été demandé seulement que par les Catholiques, mais aussi par les Presbytériens. M. Bennett, dit-il, a cité les opinions de certains libéraux, mais il n'a pas osé parlé de celles des conservateurs.

Sir Wilfrid Laurier, en nous donnant la constitution actuelle a voulu nous éviter la répétition des troubles qui ont agité Manitoba. Le système d'écoles que nous avons est vraiment un système national.

Le programme libéral assure la continuation, le maintien du système. Sur cette question, que M. Bennett nous dise donc s'il a les mêmes principes que M. Griesbach ?

Actuellement la Capitale est à Edmonton. Si M. Bennett était élu, où irait la capitale ?

Quant aux terres, ce que l'Ouest veut ce sont des habitants pour les occuper. Que vaut la terre sans habitants ?

Comme M. Bennett avait parlé des subsides accordés par le gouvernement fédéral, M. Cross lui répond par la comparaison suivante : Les subsides fédéraux, dans les provinces, sont comme suit :

Ontario,	$2.00	par tête.
Québec,	2.89	"
Ile du P. E.	2.98	"
Manitoba,	4.24	"
Et dans Alberta,	6.20	"

÷ ÷

Pour clore l'assemblée M. Bennett donne quelques mots de réplique, et dit en terminant, que sur la question de la capitale, il votera dans l'intérêt de son comté.

Tel est le réumé fidèle de cette assemblée, dont le résultat sera nul pour ceux-là mêmes qui l'ont convoquée, c'esf-à-dire pour les Conservateurs.

M. Bennett parle avec une grande facilité et beaucoup de volubilité, mais sa faconde intarisable ne porte pas la conviction.

FORT SASKATCHEWAN.

Les travaux de nivellement du terrain pour les voies d'évitement du C. N. R. ici sont presque complétés. Cela va faire de superbes "sidings": ce qui démontrent que la ville de Fort Saskatchewan sera un point important sur le nouveau chemin de fer.

Les machineries pour l'élévateur Brackman-Ker sont arrivées, et on en a déjà installé une partie. La construction de l'élévateur est maintenant à moitié terminée et le travail est vigoureusement poussé.

Le battage est maintenant général dans les districts autour du Fort Saskatchewan. La récolte est superbe, et en qualité et en quantité. Le blé rapporte de 30 à 45 minots de l'acre; l'orge, jusqu'à 75 minots de l'acre.

M. Boisjoli, de Sturgeon River, qui s'occupe de l'engin, dans l équipe de M. Bernier, s'est fait prendre la main droite dans les machineries. On le transporta au Fort où il fut nécessaire de lui amputer un doigt et on craint que l'amputation d'un second ne devienne nécessaire.

Sir Frederic Borden et le Général Lake sont allés visiter un nouveau site pour le champ de tir, vu que l'ancien est traversé par le nouveau chemin de fer. Le champ proposé est à un mille et quart du Fort.

Sir F. Borden semble faporable à l'établissement d' escadron ayant ses quartiers généraux ici. Cette affaire devrait-être considérée d'urgence par les autorités.

On doit penser tout ce que l'on dit, mais on n'a pas toujours le droit de dire tout ce que l'on pense. Il est vrai qu'il y a manière à tout..

Un plaideur demandait au président du tribunal :

---Puis-je dire que mon adversaire est une canaille ?

---Non : vous pourriez être condamné pour injure.

---Ai-je le droit de le penser ?

---Sans doute : la pensée est libre.

---Eh bien ! je le pense !

En voyage de noces :

Elle---Cette côte est bien dure à gravir, mon ami, ne pourrions-nous pas nous procurer un âne ?

Lui, tendrement.---Ne suis-je pas là, ma chérie.. Appuie-toi sur mon épaule !..

On parle de cette imprudente jeune femme qui vient d'être victime de deux maîtres chanteurs qu'elle a rencontrés en voyage.

Quelqu'un conclut philosophiquement :

---Il n'y a rien de terrible comme les rencontres de chemin de fer !..

M. Joseph Prud'homme écoute, en famille, la lecture du journal :

---Voilà les théâtres qui rouvrent ! dit joyeusement sa femme.

---L'essentiel, conclut-il sentencieusement, est que celui de la guerre reste fermé !

Une dame offre du cogniac à Crétinot.

---Vous savez, dit-elle, c'est de l'eau-de-vie qui date de ma naissance.

Et Crétinot :

---Sapristi !..elle doit être vieille !

Lu sur une carte postale illustrée ;

"..Je t'embrasse, en attédant que je le fasse de vive voix."

Les enfants :

---Qu'est-ce donc ? Pourquoi as-tu donné un soufflet à ton frère ?

---Mais, maman, nous jouons à petit mari et petite femme.

Dix heures, Bébé---trois ans---a été privé de son chocolat. Il a grand faim. Son père ne rentre, pour déjeuner, qu'à midi. Bébé a une idée géniale : il approche une chaise de la chéminée, monte dessus et se met à tourner les aiguilles de la pendule.

---Que fais-tu, petit malheureux ? exclame sa mère survenant.

---Bébé fait venir papa !..

Le jeune fils d'un nemrod heureux contemple un lièvre que son père vient de tuer.

---Oh ! papa, dit-il, on dirait qu'il dort.

---Oui, mon fils, et d'un sommeil de plomb !

DANS LE GRAND NORD.

D'après un rapport digne de foi, qui nous arrive en ce moment, la moisson est excellente dans le district de Rivière à la Paix. Un M. Carson, qui y est établi depuis plusieurs années, a récolté à peu près deux mille minots d'un blé magnifique.

En descendant la Rivière à la Paix, on arrive dans une contrée onduleuse dont l'étendue immense présente l'apparence d'un champ éminemment propre à l'agriculture, sur une distance plusieurs centaines de milles, sans interruption. Les Indiens du pays disent qu'il faut cinq jours de marche pour traverser cette prairie.

A Wabiscaw; les tomates et le raisin, cultivés en plein air, étaient en voie de maturité le 2 septembre et, à cette datte, il n'y avait encore eu aucune gelée.

Un parti de voyageurs ayant atteint le Fort Résolution, sur le Grand Lac des Esclaves, ils purent s'y procurer, le 25 août, des patates nouvelles, récoltées dans les jardins de cet extrême Nord.

VERS L'ALLIANCE.

Les fêtes de Brest et celles de Portsmouth constituent un premier pas sur le chemin qui conduit de l'entente cordiale à l'alliance franco-anglaise. Sans doute, si l'on ne tient compte que de la pensée diplomatique qui les a inspirées, elles n'ont pas cette portée. Elles sont simplement une réponse à l'action brutale de l'empereur d'Allemagne au Maroc. Mais il s'est produit à Brest et à Paris, comme à Portsmouth et à Londres, un tel élan sympathique des deux peuples l'un vers l'autre, que l'alliance existe virtuellement et que c'est avec raison que le "Standard" a pu écrire : "L'entente cordiale n'est pas écrite sur le vélin du Foreign Office, mais dans les cœurs des deux peuples."

Les fêtes de Portsmouth furent particulièrement brillantes. Brest, la ville la plus mélancolique de la mélancolique Bretagne, formait, avec les canons qui hérissent ses remparts, avec les souvenirs de batailles qui se rattachent à son nom, le cadre révé pour une démonstration guerrière. Mais les cœurs devaient s'y serrer. Aussi les véritables fêtes de Brest eurent-elles lieu à Paris, au pays de l'enthousiasme. L'Angleterre ne voulut pas être en reste avec la France. A Portsmouth et à Londres, ce fut du délire. Les rues, pavoisées aux couleurs françaises, étaient couvertes d'inscriptions souhaitant la bienvenue aux marins français, et leur faisant part des vœux de tous pour l'entente des deux nations. Chacun parlait ou essayait de parler français. C'est là un indice bien significatif. Pour qu'un anglais aborde de front une langue aussi difficile que la nôtre, il faut qu'il soit animé d'un sentiment bien vif.

L'entente cordiale a été l'œuvre personnelle du Roi Edouard VII. Il rompit le premier la glace en venant en France. Paris en l'acclamant se souvenait du Prince de Galles. Ces ouvertures eurent pour conséquence, presque immédiate, la signature de la convention d'Avril qui mettait fin à des siècles de rivalité commerciale et règlait pour toujours les questions brulantes de Terre-Neuve, de l'Egypte et du Maroc. Peu importe, que dans l'accord intervenu, l'une des parties donne plus que l'autre. Il suffit que toutes deux aient agi franchement avec la ferme intention d'obtenir moins des concessions territoriales qu'une entente durable entre les deux peuples.

Bien qu'elle date d'hier, l'entente cordiale a déjà servi, à plusieurs reprises, à maintenir la paix du monde. Au moment de l'affaire de Hull, lorsque la flotte anglaise était mobilisée contre la flotte russe de la Baltique, la France, alliée de la Russie, offrit ses bons offices et la conférence arbitrale de Paris rendit une sentence qui tout en donnant tort à la Russie ménageait son amour-propre. Plus tard, lorsque le Japon se crût lésé par l'appui que, selon lui, la France donnait à la flotte russe, l'Angleterre intervint pour modérer l'ardeur de son allié. En ce moment même, il n'est pas douteux que la paix qui vient d'être conclue, contre toute espérance entre la Russie et le Japon, ne soit le résultat non seulement de la volonté pacifique du Président Roosevelt, mais aussi de l'influence exercée dans le même sens par l'Angleterre sur le Japon, par la France sur la Russie. C'est parce que les fêtes de Portsmounth déterminent l'entente cordiale vers l'alliance que l'on a pu dire d'elles qu'elles étaient le plus grand évènement du siècle. La France et l'Agleterre unies, gardant chacune leurs alliés d'antan et voulant la paix, l'imposeraient au monde. L'Allemagne s'est vue menacée et elle l'était, en effet, dans ses désirs de conquête. L'essai malheureux par lequel elle a tenté de séparer les deux nouveaux amis n'a eu d'autre résultat que de faire affirmer cette amitié à Brest et à Portsmouth. On ne permettra plus désormais à l'ambition d'un homme de mettre le feu à l'Europe.

La France est l'alliée de la Russie, l'Angleterre est celle du Japon. Toutes deux sont unies aux Etats-Unis par des liens moraux dont la source se trouve dans des institutions politiques analogues ; elles voient sans déplaisir s'augmenter, de jour en jour, la formidable puissance d'une République, qui sait faire un si noble emploi de sa force. De quel poids pourrait être l'épée de l'Allemagne en présence d'un tel groupement de Puissances ? Si ce beau rêve se réalisait, et il est en bonne voie, une ère nouvelle commencerait. Et c'est parceque les fêtes de Portsmouth apparaissent à tous grosses de conséquences favorables que la presse des deux mondes les a célébrées comme l'aube des temps nouveaux. Le Le "Daily News" s'écrie : "Ceux qui " aiment la France—et le monde civi- " lisé tout entier a pour elle les yeux " d'un amant—saluent avec joie une " entente avec le peuple qui marche " en avant vers cette vie si désirable " qui couronnera un jour les efforts de " tous les siècles."

Les Canadiens-Français doivent se féliciter par dessus tout de l'entente intervenue entre leurs deux patries. Ils eurent le malheur d'appartenir à deux familles, longtemps brouillées, maintenant réconciliées. Désormais, à moins de se montrer plus royalistes que le roi, ils n'auront plus à faire le partage d'affection. Si c'est, en effet, l'intérêt bien compris qui a uni la France et l'Angleterre, c'est aussi l'intérêt du Canada qui doit unir les Canadiens-Français aux Canadiens-Anglais et réciproquement. Le "Times" a montré en termes excellents, l'influence des deux peuples l'un vers l'autre dans le passé et prévoit qu'ils tireront dans l'avenir des avantages multiples de leur union : "Il n'existe pas de " nation étrangère qui ait joué un " rôle aussi grand dans notre histoire " ou qui ait exercé une influence aussi " profonde que la France sur notre " civilisation, notre littérature, nos " arts et nos coutumes.

" Cette influence a été réciproque. " Nous nous sommes instruits les uns " les autres pendant des siècles, con- " scients ou inconscients, et cette édu- " cation, à certaines époques, fut " sévère et rude ; mais nous avons " raison d'être fiers du résultat obtenu. " Ce résultat c'est la civilisation de " l'Europe occidentale telle qu'elle " existe aujourd'hui.

" Rien ne saurait être plus naturel " ni plus conforme à cette civilisation " et à notre époque où une amitié " solide de ces deux peuples qui ont " tant de choses en commun, qui se " connaissent si bien l'un l'autre, qui " se doivent tout l'un l'autre et qui " s'éstiment l'un l'autre si haute- " ment.

Qui de nous ne souscrirait à ces belles paroles ?

X.

Edmonton, 3 Octobre. — Madame Fairbanks est partie ce matin pour Calgary et Banff, en compagnie de son fils.

M. A. Corbeil, manufacturier de Montréal, et sa Dame sont en promenade chez M. A. Laurendeau, à Edmonton. Ils se disent enchantés du pays.

Chez Gariépy & Lessard, on a reçu un char de marchandises variées, Epiceries, Nouveautés, etc.

M. Laporte, qui nous arrive de Montréal, a trouvé de l'emploi dans l'établissement " Perfect Clothing Co."

M. P. R. A. Bélanger, arpenteur, est de passage ici, en mission officielle. Il est accompagné de sa Dame.

Le magasin de McDougall & Secord est à faire l'installation d'un immense assortiment de chapeaux de Dames.

La Maison Révillon & Frères vient de recevoir une importante consignation de marchandises d'automne qu'ils offriront au public cette semaine.

Vous trouverez toujours des timbres postes à vendre chez Jos. Bilodeau, au coin de l'Avenue Jasper et de la 4e rue.

Considerations pour les Electeurs.

" PAR L'OUEST, POUR L'OUEST "

Pourquoi voulions-nous l'Autonomie Provinciale ?—On voulait de l'argent ; Motif principal.—Ce qu'on a eu.—Avantages Financiers. —Laurier blamé pour avoir bien traité l'Ouest. — L'Ouest sera avec Laurier.

L'Ouest voulait l'autonomie provinciale. Mais tous savent bien que nous n'avions faim ni soif d'un changement pour le seul fait du changement A l'exception peut-être de M. Haultain, personne ne recherchait les honneurs. A part lui, nous étions tous en faveur d'une érection en province, en lieu de notre état de simple territoire, principalement en vue d'obtenir, par ce changement, une augmentation des revenus publics de l'Ouest, l'avantage pour l'Ouest d'un contrôle plus effectif sur ses propres dépenses et, par là, les moyens d'attirer plus facilement l'immigration et le capital dans l'Ouest.

Le peuple de l'Ouest a cru qu'il pourrait prospérer plus vite, sous un régime, provincial si toutefois,....... c'est-à-dire à condition que......... A quelle condition ?

A condition d'obtenir, du pouvoir d'Ottawa, des termes avantageux financièrement, c'est-à-dire assez d'argent pour mettre les nouvelles provinces en état de faire un bon commencement et d'avoir l'assurance d'un revenu suffisant pour satisfaire à leurs besoins locaux. Telle a été la question principale.

Les citoyens de l'Ouest n'ignoraient pas ce que devait être la nature générale de leurs gouvernements provinciaux et de leurs attributions locales. L'Acte de la Confération avait réglé ce point depuis longtemps. Le Parlement du Dominion, dans le cas même où il le voudrait, ne pourrait pas diversifier très matériellement les constitutions provinciales. Mais le parlement d'Ottawa aurait bien pu traiter les nouvelles provinces avec grande parcimonie, puisque c'était son droit. Nous savions tous combien le Manitoba a été tondu jadis par la mesquinerie des Torys. Une pareille mesquinerie, si elle eût présidé, à la formation des nouvelles provinces, aurait fait de notre autonomie une chose sans valeur.

\+ ÷

LA LARGEUR DE VUE DES HOMMES DE L'OUEST.

En toute cette occurrence, les citoyens de l'Ouest n'ont pas fait preuve d'étroitesse ni d'égoïsme ; ils n'ont pas pensé seulement que pour eux-mêmes et pour l'Ouest, mais aussi pour l'Est également.

Dans l'Ouest, nous avons pleine connaissance du fait que la richesse d'Ontario et des autres provinces du Levant dépend en grande partie du développement rapide de l'Outst, de sa tranquilité, de sa prospérité. C'est exactement en vertu du même fait que les états de New-York, de Massachusetts, de Connecticut, de la Nouvelle-Anglqterre et de l'est des Etats-Unis en général, doivent leur richesse à l'Ouest américain, à ses bseoins, à ses achats, à son activité, à sa condition prospère, autant de causes qui en ont fait le grand client et le grand fournisseur de l'Est.

Un accroissement considérable de la population de l'ouest du Canada—disons quelques millions d'habitants de plus—aurait, pour l'Est, le même effet que la découverte d'une riche contrée nouvelle qui lui offrirait un superbe marché pour son commerce.

Voyons la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Russie, le Japon, l'Italie et même les Etats-Unis. Ces nations ont prodigué leurs trésors et le meilleur de leur sang, dans le but d'acquérir des contrées nouvelles pour y faire librement le commerce et y trouver des acheteurs aussi bien que des producteurs.

L'Ouest canadien est une source fortunée, un fonds à capitaliser en faveur du Canada-Est. Ottawa, le centre politique du Canada, ne saurait donc trop faire pour promouvoir les intérêts de l'Ouest.

Cette théorie à vues larges est celle des Libéraux de l'Ouest et de tous les les bons et francs Canadiens.

Mais la question pour nous, hommes de l'Ouest, était de savoir si le Parlement d'Ottawa partagerait pleinement notre manière de voir. Y avait-il, là, un homme assez influent, un Premier ministre assez fort pour combattre victorieusement la parcimonie stupide, l'étroitisme de certains parlementaires de l'Est, qui auraient bien voulu traiter les nouvelles provinces avec la mesquinerie accoutumée des Torys érigeant autrefois Manitoba en province tondue dès sa naissance.

Nous tenions déjà Laurier pour un grand homme ; mais allait-il se révéler encore plus grand, encore plus libéral ?

\+ +

CONDITIONS FINANCIÈRES OBTENUES.

Que va dire l'Ouest à ce sujet ? Nous avons obtenu les conditions financières que nous demandions. Sir Wilfrid Laurier vit la situation en un coup d'œil, d'une façon libérale, nous dirions même qu'il la vit comme un homme ayant à cœur les intérêts de l'Ouest, tout en pensant aux intérêts de tout le Canada. Il comprit que le bien-être de l'Ouest et de l'Est dépendait de la tranquilité prospère et de l'augmentation de la population de l'Ouest. En conséquence il fut aussi résolu qu'aucun membre de l'Ouest, en accordant aux nouvelles provinces les meilleures conditions financières.

Considérons les conditions obtenues. A chaque province, Alberta et Saskatchewan, le gouvernement canadien s'engage à verser $50,000 pour subvenir aux frais du gouvernement et de la législature ; à part cela, une somme de 80 cents par tête de la population.

Au début, le per capita pour chaque province sera de $200,000, ce qui à 80c par tête suppose une population de 250,000 pour chaque province. Ce subside augmentera avec la population, jusqu'à ce qu'elle atteigne le chiffre de 800,000 âmes. Ce qui est mieux que ce qu'aucune province n'a obtenu. Ontario et Québec reçoivent 80c par tête sur la population que chacune d'elle avait en 1867, l'année de la Confédération. Dans toutes les autres vieilles provinces le subside per capita est limité à 400,000 âmes.

\+ +

EN COMPENSATION DE LA DETTE.

A l'époque de la Confédération le gouvernement canadien prit à sa charge les dettes des vieilles provinces et s'engagea à régler celles qui étaient inférieures à la plus élevée *proportionnellement*, allouant une compensation annuelle aux provinces qui y auraient droit en vertu de cet arrangement. D'après ce principe, les nouvelles provinces n'ayant aucune dette importante, elles avaient droit à une compensation, attendu que leurs habitants sont soumis aux taxes du gouvernement, telles que douane, etc., dont une partie sert à payer l'ancien compte des dettes provinciales et les intérêts. *Ainsi les provinces d'Alberta* et de Saskatchewan ayant dès maintenant une population évaluée à 250,000, il a été reconnu à chacune d'elles une dette ou capital de $8,107,500, sur laquelle somme un intérêt de 5% sera payé annuellement par le gouvernement canadien, soit $405,375.

On remarquera que le taux de l'intérêt stipulé a été on ne peut plus libéral.

÷ ÷

ALLOCATION FINANCIÈRE EN COMPENSATION DES TERRES.

Les députés de l'Ouest étaient particulièrement anxieux au sujet des terres publiques qu'ils désiraient voir rester sous l'adminlstration du Ministère de l'Intérieur, afin de les garder pour concession gratuite aux colons, ou de les vendre à bon marché. Cela impliquait aussi que le Dominion devait rester propriétaire nominal de ces terres.

En même temps, nos députés de l'Ouest voulaient obtenir, en plus, un bon prix de ces terres, tout en les laissant en la possession nominale du Ministère le plus capable de les faire valoir. Et ils ont gagné leur point, obtenant le prix voulu.

Au lieu d'avoir les terres comme source de revenu, chacune des nouvelles provinces recevra, du Dominion, une allocation de $375,000 par année, jusqu'à ce que sa population atteigne 400,000 âmes, alors que son revenu annuel s'élèvera à $562,500, comme provenant de l'appropriation de ces terres. Puis, ce revenu *montera* à $750,000 quand la population provinciale sera de 800,000 âmes ; enfin, le revenu, dérivant du compte des terres, atteindra $1,125,000 pour ou l'autre province, quand sa population sera de 1,200,000 âmes.

Ce qu'il nous faut maintenant pour grossir notre population, c'est la paix, l'harmonie, de bonnes récoltes.

Mais, outre la généreuse allocation ci-dessus, la libéralité du gouvernement Laurier s'étend encore plus loin.

Les nouvelles provinces n'ont pas d'édifices publics. De là, une allocation additionnelle qui sera, pour chaque province, de $93,750 par *année*, pendant cinq ans, c'est-à-dire $468,750 en tout.

\+ +

MONTANT DES REVENUS PROVINCIAUX.

Considérons quel est le montant des subsides obtenus. Pour les cinq premières années chaque province, Alberta et Saskatchewan, supposée avoir une population de 250,000, recevra du gouvernement canadien :

Subvention pour frais du gouvernement,	$ 50,000
Subside per capita,	200,000
Compensation de la dette,	405,375
Compensation des terres,	375,000
Total	$1,030,375

Ajoutez à cela $93,750 par année; pour cinq ans, $468,750.

Avec un peuple paisible et de la bonne entente, et pourvu que l'on se tienne au large de la ruine des Bleus avocassée par des agitateurs frénétiques, les deux provinces auront chacune, dans un délai relativement court, 400,000 habitants.

Ces subsides accordés à chacune par le gouvernement seront alors de :

Subvention et compensation de la dette,	$ 455,375
Subside per capita,	320,000
Compensation des terres,	562,500
Total	$1,337,875

Quand la population sera de 800,000, le revenu accordé par le gouvernement seul, non compris les revenus provinciaux tels que licences, amendes, etc sera de :

Subvention et compensation de la dette,	$ 455,375
Subside per capita,	640,000
Compensation des terres,	750,000
Total,	$1,845,375

Pour une population de 1,200,000 chaque nouvelle province recevra d'Ottawa :

Subvention, compensation de la dette, subside par capital,	$ 1,095,375
Compensation des terres,	1,125,000
Total,	$2,220,375

× ×

LAURIER BLAMÉ POUR AVOIR FAVORISÉ L'OUEST.

Les Conservateurs accusent Sir Wilfrid Laurier de traiter l'Ouest en enfant gâté.

Nous n'admettons pas cela. Il a agi avec impartialité, il a agi suivant le principe libéral qui dit que ce qui est bon pour l'Ouest est bon pour l'Est.

Les nouvelles provinces se trouvaient à commencer pauvres, dénuées, sans améliorations publiques. Plus elles auront de ressources pour ces améliorations, plus le commerce du Canada sera florissant. Et encore, même si les députés de l'Ouest se refusent à admettre qu'ils ont demandé et obtenu des faveurs pour l'Ouest, ils reconnaissent l'impartial et généreux bon sens avec lequel Alberta et Saskatchewan ont été traitées. Dans les débats, au Parlement, un orateur fit les comparaisons suivantes :

" Je remarque que la Province du Nouveau-Brunswick, pendant l'année 1903, qui est la dernière année pour laquelle j'ai pu obtenir des renseigne*ments, avait une population d'environ* 331,000 et était gratifiée d'un subside de $491,361. La province recueillait du domaine public un revenu total de $176,570, duquel, on doit déduire les dépenses de l'Administration; mais, en chiffres ronds, la Province recevait $2 par tête de sa population ; comparées à $3.33 par tête que les nouvelles provinces recevront quand leur population sera de 400,000 âmes et $4.10 par tête dès que cette loi aura obtenu son plein effet. La balance des revenus du Nouveau-Brunswick provenait naturellement des taxes locales telles que recettes de licences, etc."

" Dans la même année la population de la Nouvelle-Ecosse était de 460,000 et obtenait, du gouvernement, un subside de $432,807 ; du domaine de la couronne le revenu total était de $681,731, faisant un total de $1,114,538, soit $2.42 par tête, alors que les provinces d'Alberta et Saskatchewan obtiendraient, avec la même population, $1,337,875, soit $2.90 par tête.

En 1899, quatre ans plus tôt, la Nouvelle-Ecosse recevait seulement une somme de $336,000 de son domaine de la couronne et des deux sources, subsides et terres, recueillait seulement $1.60 par tête."

" En 1899, Québec obtenait du gouvernement canadien un subside de $1,086,714 et recevait du domaine de la couronne $1,029,473, soit en tout $2,116,187, ce qui équivaut, avec une population d'environ 1,600,000, à $1.32 par tête. Alberta et Saskatchewan, avec une population de 1,200,000, tireront $2,207,875, soit $1.84 par tête, et, avec une population égale à celle de Québec, c'est à dire 1,600,000, obtiendront $1.38 par tête, alors que la province de Québec n'obtient que $1.32."

" En 1899, Ontario, avec une population d'environ 2,180,000, obtenait comme subside $1,339,287 et recueillait, du domaine de la couronne, un montant de $1,302,562, soit un total de $2,641,849, ce qui équivaut à $1.20 par tête, alors que Alberta et Saskatchewan, avec une population égale, obtiendront $2,207,875, soit $1.10 par tête."

" Je ne ferai aucune comparaison en ce qui concerne le Manitoba, attendu que, d'après mon avis, et chacun le partage, cette province n'a pas de bonnes conditions. En 1899, avec une population moyenne de 205,000, cette province obtenait seulement, de ses terres et de ses subsides, $524,281, alors qu'Alberta et Saskatchewan obtiennent un peu plus d'un million avec la même population. Ces deux dernières années, le Manitoba a vendu ses terres de chemin de fer et a, de ce chef, augmenté son revenu annuel ; mais cela ne peut continuer longtemps. En 1903, même avec ses ventes d'environ $300,000, le total des revenus, pour ses terres et subsides, était seulement de $826,175, avec une population de 225,000.

En résumé les provinces d'Alberta et de Saskatchewan peuvent rester assurées qu'elles sont mieux traitées, en ce qui concerne les subsides du gouvernement et les revenus sur le compte des terres, qu'aucune autre province, excepté l'extrêmement fertile, riche et populeuse province d'Ontario. L'avantage d'Ontario est non-seulement très petit mais de peu de durée, parceque les domaines de cette province seront rapidement épuisés, tandis que les revenus, pour les terres d'Alberta et de Saskatchewan augmenteront encore longtemps, et toujours, même après que le domaine de la Couronne, compris dans leurs limites, aura été concédé ou vendu.

× ×

Si Laurier a mérité la corde pour avoir traité les jeunes provinces de Saskatchewan et d'Alberta en enfants gâtés, ce n'est pas ici, dans l'Ouest, que cette accusation fera bien du tort au parti libéral.

En fait, Sir Wilfrid a agi en homme d'état, voyant ce qu'il y avait à faire pour l'avancement de l'Ouest et, par conséquent, dans l'intérêt de tout le Canada.

Du commencement à la fin de cette affaire, il a été fidèle à la vieille politique libérale, et son œuvre législative s'est accomplie suivant l'idée des gens de l'Ouest.

Cette politique généreuse et libérale est tellement contraire à la politique des Torys que personne ne doit être surpris de les voir ruer comme des mulets, lorsqu'on leur expose la différence entre les deux principes.

NOCES D'OR.

La Famille Lamoureux.

Ce fut une belle fête que la célébration des noces d'or de Monsieur et Madame Joseph Lamoureux, au village Lamoureux, lundi, le 18 du mois dernier. La famille Lamoureux est certainement celle qui mérite le plus de nos nationaux, par le travail intelligent, généreux et persévérant qu'elle a fait pour notre développement dans l'Ouest. Frank et Jos. Lamoureux (Lamoureux Bros.) ont été des pionniers dans tout ce grand pays du nord d'Alberta. Ils ont bâti à force de courage et d'habilité, le premier moulin à farine et à scie qui ait existé dans nos régions. Le montant de leurs affaires, dans ce pays, depuis 1875, ou à peu près, a été énorme, mais pas plus que leur générosité à l'égard de nos gens.

Possesseurs de grandes limites de bois, à combien de Canadiens arrivant au Nord-Ouest ont-ils donné du travail dans leur chantier. Ils ont certainement la reconnaissance de nos compatriotes de par tout le pays. Mais à part cela, ils ont bien mérité de la patrie en devenant la source d'une postérité assez nombreuse pour compter trois générations ; enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, la gloire et la joie de ces vénérables patriarches.

Il était beau de voir, sur les genoux du grand-grand-père, l'enfant charmant de sa petite fille, de Mde Achille Dubuc.

Les adresses présentées étaient bien gentilles. Il suffit de dire qu'elles avaient été faites, pour quelques-unes du moins, par les Sœurs de St. Albert. Nous avons cru reconnaitre le style de Rvde Sœur Truteau. Il y avait trois de ces adresses : celle des enfants, Alcibiade, Alphonse, Israel et Arthur Lamoureux ; celle des petits-enfants, tellement nombreux que nous n'avons pu les compter : celle des citoyens de la paroisse et des amis d'Edmonton et de tout le district venant prendre part à la fête. Après la présentation des adresses et après une messe aussi solonnelle que musicale, célébrée le matin, les nouveaux remariés reçurent des cadeaux ; une magnifique montre en or pour le père Joe, un jeu d'épingles pour la mère, ce de la part des enfants; une bourse bien remplie de pièces d'or, de la part des amis : et des bouquets de tous les petits-enfants. La table en était couverte.

M. Lamoureux, qui d'ordinaire n'a pas à emprunter la langue de son voisin pour exprimer ses idées, était trop ému pour parler bien longtemps. Larmes de joie et de bonheur qui ne se contraignent pas, mais qu'on admire. Le Révd. Père Leduc répondit ou, plutôt, prit la parole après lui. Il représentait, avec le Révd Père Mérer, curé de St. Albert, à ce diner de famille, Mgr. Légal et tout le clergé du pays.

Dans son language, aussi éloquent que caractéristique, il disséqua l'une après l'autre les trois adresses, faisant l'éloge des jubilaires et de leur famille, profitant de la circonstance pour montrer, à l'édification de tous, les bons exemples qu'ils laissent. Toute l'assistance était émue.

Puis M. A. Prince, ancien député du comté, fut appelé à prendre la parole.

La tâche était rude après le discours du Révd Père Leduc. Mais M. Prince, qui n'aime pas à pleurer, après avoir fait l'éloge de ses vieux amis, se prit à raconter quelques anecdotes de la vie intime du vieux patriarche qu'il connait depuis vingt ans. Réussissant à faire rire ses auditeurs, les idées changèrent et la vieille gaité française régnait encore quand vint l'heure de se mettre à table. Quel bon repas ! Lucullus ne l'aurait pas dédaigné. Viandes, desserts, fruits, liqueurs, tout était de premier choix. Les dames de Lamoureux avaient fait de leur mieux, et ce n'est pas peu dire.

L'après-midi se passa en un véritable concert musical, en causeries fort intéressantes de plusieurs des vieux du pays, en discours de la part de MM. Dr. Roy, J. H. Picard, O. Tessier, P. E. Lessard et autres. Après le souper, le bal commença pour se continuer jusqu'au matin.

Parmi les personnes présentes, il faut d'abord mentionner les héros de la fête, M. et Mme Joseph Lamoureux. Puis, au second rang, nous voyons venir les enfants et petits-enfants : Alcibiade, son épouse et neuf enfants ; Alphonse, son épouse et trois enfants ; Arthur (veuf) et deux enfants ; Israël (garçon) ; Mme Lagorgendière et 13 enfants ; Théophile Lamoureux (gendre de Joseph Lamoureux, père) et 7 enfants : Achille Dubuc (gendre de Théophile) et un enfant, ce dernier formant une quatrième génération.

Parmi les autres parents et les amis, on remarquait Messieurs et Mesdames C. Paradis, E. Paradis, L. Derval, Amable Lamoureux, Eugène Lamoureux, Dolphis Lamoureux, Dosithée Lamoureux, Chevigny, Rocque, Godard, Frank Lamoureux, Arthur Lamoureux, Alex Bernier, A. Gaumont, L. Grandbois, C. Villeneuve, A. Dubuc, S. H. Pardis, C. Godbout, V. Cousineau, E. Morin, O. Houle, H. Vézina, M. Doray ; Mesdames A. Lamoureux, Chevigny, Frank Lamoureux, A. Lamoureux, C. Cook, Alp. Lamoureux, Ant. Lamoureux, Bernier ; Mademoiselle O. Fortin et MM. L. Derval, H. Lamoureux, J. H. Picard (marchand), A. Prince, Dr. Roy, Lessard, Sarazin, J. Cousineau, A. Lamoureux, Oliva Lamoureux, O. Tessier.

La mission était représentée par les Rev. Pères Leduc, Mérer et Bernier.

L'opinion qu'on a de soi-même est comme la préférence d'une mère pour son enfant.

PAUL BOURGET

Le Courrier de l'Ouest

Paraissant tous les Samedis

Conditions de l'abonnment
(Payable invariablement d'avance)

Un an - - - - $2.00
Six Mois - - - $1.00

Toutes communications et lettres doivent être addressées: Courrier de l'Ouest; Edmonton, Alta., Boite 25.

PENSÉES ET RÉFLEXIONS.

L'Ouest est pour Laurier et le bon Gouvernement.

Les provinces d'Alberta et de Saskatchewan ont obtenu d'être ce qu'elles sont aujourd'hui, grâce à l'attitude ferme et franche de Sir Wilfrid Laurier vis-à-vis la faction des bigots, lorsque ces derniers proposèrent leur politique pour dominer ou ruiner le peuple de l'Ouest.

※ ※ ※

Ce pays de l'Ouest n'a jamais été aussi prospère que depuis l'adoption de l'Acte d'Autonomie.

La Providence nous ayant donné une bonne moisson, le gouvernement Laurier nous donne un bon marché pour la vente de nos produits. Sa politique est la plus sage.

※ ※ ※

L'Ouest est assez grand pour tous, disait Sir Wilfrid lors de la fête de l'Inauguration, à Edmonton. Soyons dignes de notre passé, ayons confiance dans l'avenir. N'oublions jamais que, pour faire du bien à notre pays, il faut d'abord avoir foi en nous-mêmes, bien espérer de notre patrie, pratiquer la charité envers nos semblables.

※ ※ ※

Sir Wilfrid Laurier est venu deux fois sur les bords de la Saskatchewan, et il a été, chaque fois, un précurseur de paix et de prospérité.

※ ※ ※

Le "Herald," de Calgary, n'aime pas Sir Wilfrid. Il a grand tort. Sans la vigoureuse politique de Sir Wilfrid, qui a fait prospérer l'Ouest depuis huit ans, Calgary serait trop maigre pour engraisser le "Herald."

※ ※ ※

Il ne faut pas repousser l'échelle qui vous a aidé à monter. Que chacun de nous n'hésite donc pas à supporter la politique de Sir Wilfrid Laurier, en votant pour l'administration de M. Rutherford et pour le bon gouvernement dans l'Ouest.

※ ※ ※

IL FAUT QUE ÇA CESSE.

Le journal "Toronto News," organe des Orangistes, n'a pas encore mis le frein à ses attaques furibondes dirigées contre la foi des Canadiens-français et l'intégrité de Sir Wilfrid Laurier, notre grand homme d'état canadiens-français.

Le représentant du Pape, Mgr Sbaretti, a été caricaturé et bafoué dans les colonnes du "News," avec une grossièreté propre à soulever le dégoût chez les gens de cœur, chez tout citoyen bien intentionné, Protestant ou Catholique.

Est-ce le moyen de fonder une grande nation dans ce vaste pays ? Non. Il est fort heureux que l'Ouest ne puisse être dominé par l'intolérance de l'Est. Fasse le Ciel qu'Alberta ne se laisse jamais faire la loi par les excités de Tornto ou ceux qui en reçoivent l'inspiration !

Il n'y a pas de place, dans l'Ouest, pour les fanatiques et les bigots.

Dans cette grande contrée, ce que nous voulons tous, c'est pouvoir jouir en paix de notre héritage, élever nos enfants en leur apprenant à aimer Dieu et le prochain, à être de bons citoyens et de vaillants serviteurs de la patrie.

NOTES LOCALES.

LE COURRIER DE L'OUEST, à l'occasion de son premier numéro, est heureux de pouvoir enrégistrer, comme première note locale, la mention de cette belle fête qui a eu lieu dernièrement à Lamoureux, pour célébrer les noces d'or de M. Joseph Lamoureux et de sa vénérable épouse. Ce digne patriarche, vaillant pionnier lui-même, est le père d'une famille de pionniers marchant sur ses traces. Ses amis sont nombreux, dans le nord d'Alberta, et dans toutes les classes de la société. Les directeurs du COURRIER DE L'OUEST se flattent d'être au nombre de ces bons amis. Ils ont même voulu se faire représenter, par l'un d'eux, aux agapes patriarchales. Il en profita pour prier Monsieur Lamoureux de vouloir bien accepter le titre de président honoraire de la compagnie du COURRIER DE L'OUEST ; et le vieux champion de la colonisation, et de la cause libérale s'est empressé, aux applaudissements de tous, d'exprimer avec quel plaisir il acceptait ce titre amical, après avoir désiré si longtemps la fondation d'un journal français chez les Canadiens de l'Ouest. C'est, dit-il, une entreprise nouvelle qui témoigne hautement des progrès accomplis, par les nôtres, depuis 1872, époque où il est venu s'implanter dans cet immense désert du Nord alors réputé si lointain et si sauvage.

On pourra lire, dans une autre colonne, le récit de cette fête splendide, dont les témoins se souviendront.

Edmonton, 5 Octoble---MM. Thomas Lessard, Enright, Duff, Tom Fitzgerald, G. Côté, D. Falls, T. Hennessey, Fortin et Poulin, tous du comté de Dorchester, Province de Québec, sont venus à Edmonton, pour voir les terrains, dans l'intention de s'y établir. Nous leur souhaitons la bienvenue et bonne chance.

Les dames catholiquesde la paroisse de St. Joachim d'Edmonton ont donné une charmante soirée, mardi dernier le trois du courant, y ayant invité leurs co-paroissiens et co-paroissiennes en général. Elles ont l'intention de renouveler cette réunion sociale, au moins une fois mensuellement, dans le but de créer un lien de sympathie entre les membres de la société catholique d'Edmonton, en leur procurant l'occasion de se mieux connaître.

M. Piché, de Lethbridge, qui était à Edmonton depuis quelques jours, est retourné chez lui ce matin.

Les salles du Cercle Royal sont ouvertes tous les soirs, de 7½h., à 11h. Les membres y seront toujours cordialement accueillis.

Les Canadiens-français désirant faire partie du Cercle sont priés de s'adresser à MM. A. Laurendeau et Jos. Bilodeau.

HÔPITAL MISERICORDIA.---La construction sera bientôt terminée, sous la direction vigoureuse des entrepreneurs Cannell & Spencer et de l'architecte, M. Shnécal. Cet édifice, situé sur la 11e rue, aura quatre étages et couvrira un terrain de 100 par 50 pieds. La brique et le béton sont les matériaux employés.

L'Intitution portera officiellement le nom de "Misericordia Hospital" et sera la propriété des Sœurs de la Miséricorde,

Il y aura, attaché a cette institution charitable, un service médical pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Octobe 6.---M. L. Jos. Vellat est tombé de sa voiture, hier soir, à Strathcona, et s'est blessé sérieusement. Il a été transporté, ce matin à Edmonton où il a sa demeure.

Edmonton, 7 Oct.

Tous les ministres sont en ville, à l'exception de l'Hon. M. Cushing, ministre des Travaux Publics.

M. l'abbé Marcoux, de Spittsburg, était ici il y a une couple de jours, après avoir visité d'autres parties de la province, en vue d'y établir une colonie formée de Canadiens des Etats-Unis et de la province de Québec. Il a été content de tout ce qu'il a vu. Espérons qu'il réussira dans son louable projet.

M. l'abbé était accompagné de l'un de ses frères, cultivateur à l'aise du comté d'Arthabaska, Québec. Ce dernier est à la recherche d'une localité où il pourrait établir avantageusement ses dix garçons sur des terres et autour de lui. Le Nord-Ouest lui offrira cette chance.

Madame Blais, épouse de notre ami le Dr. Blais, est revenue à Edmonton, après avoir passé quelque temps dans la province de Québec, en visite chez son père, le Dr. Bolduc, à St. Michel de Bellechasse.

Edmonton, 8 Océ.

Ce soir, assemblée politique convoquée par les Conservateurs, M. R. B. Bennett aura la parole et aussi une réponse en refutation.

M. de Blois Thibaudeau, fils de M. le sénateur Thibaudeau, s'est établi à Edmonton depuis une semaine, comme agent de la "Manufacturers' Assurance Company" et gérant d'une succursale du Crédit Foncier qui doit être installée ici.

Edmonton, 10 Octobre.

M. Thomas Lessard, de St. Odilon, comté de Dorchester, P. Q., est reparti hier après-midi, par le train de 4 h. Il était venu rendre visite à ses frères P. E., Auguste et Léonce, ainsi qu'à Madame Wilfrid Gariépy, sa sœur. Il n'y a rien d'étonnant qu'il reviedrait bientôt rejoindre ses frères et s'établir ici, attendu que ce pays lui a semblé bien favorable sous tous rapports.

MM. Hislop & Nagle, commerçants de fourrures du Fort Résolution, ont vendu, l'autre jour, un lot de pelleteries considérable à la maison McDougall & Secord, d'Edmonton, pour la somme de $125,000.00.

ST. ALBERT.

Le conseil de ville de St. Albert a fait construire, l'an dernier, un moulin à farine qui vient d'être affermé à MM. Sam. Cloutier et Matheson, moyennant un loyer annuel de $2,600.

La nouvelle société portera le nom de "St. Albert Milling Co."

Voilà du progrès ; plus, une municipalité dont l'esprit d'entreprise pourrait être cité comme example.

Les conseillers de St. Albert méritent des félicitations ; ils ont fait preuve d'un civisme éclairé. Tout le monde s'accorde à dire qu'ils ont rendu un service immense aux habitants de cette intéressante localité.

MORINVILLE.

La semaine dernière, Mons. Louis Lagacé a vendu sa ferme à la Compagnie du chemin de fer, le C. N. R., au prix de $25.50 l'arpent. Les travaux de construction de la ligne entre Morinville et St. Albert sont déjà commencés. D'après les derniers tracés, la ligne, au lieu de passer au milieu de notre village, passera un peu plus à l'Ouest. Cette légère déviation parait satisfaire tout le monde.

Mons. Louis Boissonnault, menuisier, et sa famille, ainsi que M. Alphonse Brissette, menuisier, et sa dame, sont partis pour le Landing où ils passeront un an, à s'occuper de constructions. Nos meilleurs souhaits.

Les battages vont bon train. Le rendement est très bon et le grain, en bon ordre et de première qualité.

Les classes au couvent sont ouvertes depuis le commencement de Septembre. On compte quatre-vingt quinze enfants, dont quelques pensionnaires et une vingtaine de demi-pensionnaires. Une addition assez considérable vient d'être faite à la maison. Le couvent est sous la direction des Filles de Jésus, venues ici en Janvier 1903. Le français et l'anglais sont enseignés dans des cours tout-à-fait séparés. Pour le français, nous suivons autant que possible le programme des écoles de la Province de Québec. Les Sœurs prennent des pensionnaires au prix de $7.00 par mois, instruction et entretien compris. Couchette et matelas sont fournis en plus. Des leçons de musique sont données au prix de $2.00 par mois. Des leçons privées de desseins, de peinture, d'ouvrages de fantaisie, de français et d'anglais sont aussi données à des prix très réduits.

La semaine dernière, Monsieur l'Abbé Corbeil, qui vient d'être nommé missionaire colonisateur pour la Province d'Alberta, était l'hote de notre curé. Nous nous réjouissons de cette nomination. Après avoir visité plusieurs endroits à coloniser, Mons. l'Abbé Corbeil est retourné à Montréal, où il tiendra bureau, 306 Rue St. Antoine. Nous lui souhaitons plein succès.

LAMOUREUX.

On annonce le mariage de Melle Lamoureux, fille de M. Alcibiade et petite fille de M. Jos. Lamoureux. Nos félicitations.

WETASKIWIN.

Il est certain que les meilleurs résultats dans la culture des légumes, peuvent être obtenus dans le District de Wetaskiwin. La semaine dernière M. Freeman Bentley, de Highland Park, a apporté au bureau de MM. Rosenroll & Schmid deux navets de dimensions quelque peu extraordinaires. Le premier pesait 23¼ lbs. et l'autre un peu moins.

FUNERAILLES.

Les funérailles de Mons. Andy Shields, de la maison Dawson & Sheilds, marchads de St. Albert, ont eu lieu lundi matin, le 9 courant, à St. Albert, au milieu d'une grande affluence d'amis. Les porteurs du poêle étaient MM. Jos Whitelaw, P. E. Lessard, A. J. Hart, Jos. Kelly, E. Raymer, C. E. McManus. La société C. M. B. A d'Edmonton, de St. Albert et de Morinville était largement représentée.

Le Rév. Père Mérer officiait à la messe avec les Rév. Pères Filippot et Ladet comme diacre et sous diacre.

Dans l'assistance on remarquait Mgr. Légal, les Rév. Pères Grandin, Jan, Hétu, Therrien, O'Cassen, McQuaid ; le Rév. M. Ethier, etc.

Assemblee Politique

(Suite de la 1re page.)

Que M. Griesbach personnellement entretienne ou non une opinion défavorable aux écoles séparées, libre à lui, mais il devrait savoir que les convictions d'autrui sont aussi libres que les siennes et qu'il n'est pas le seul à avoir des droits. Quoiqu'il en soit de son opinion personnelle, l'important, c'est de maintenir un système d'écoles qui a subi l'épreuve du temps, en donnant satisfaction générale, et contre lequel aucune plainte n'a été formulée.

En consacrant ce système, le Gouvernement s'est basé sur les droits acquis, sur les enseignements de l'histoire. Il a fermé la porte, autant que possible, aux agitateurs de l'avenir.

Revenant à la question des terres publiques, l'hon. M. Cross a fait lecture, en présence de M. Griesbach, de la fameuse déclaration de Sir John A. McDonald, où ce grand chef conservateur et homme d'état affirme les droits du gouvernement fédéral à la propriété de ces terres.

Les chefs conservateurs veulent bien rendre la province propriétaire du domaine, mais à la condition de lui imposer le fardeau de la colonisation, afin d'en débarrasser le gouvernement d'Ottawa. Quant à lui, l'hon. M. Cross, il préfère laisser à l'hon. Frank Oliver, à Ottawa, le soin de recevoir, comme il sait le faire, les accapareurs de terrains.

D'ailleurs, ces terres n'ont aucune valeur à moins d'être occupées. Autrefois, il y avait beaucoup de terres vacantes, dans la province, mais elles ne valaient rien. Elles n'ont pris de la valeur que grâce à la politique colonisatrice et généreuse du gouvernement libéral d'Ottawa.

✢ ✢

Ne pouvant, faute d'espace, donner un exposé plus complet du magnifique discours de l'hon. M. Cross, nous terminons ce compte-rendu, en disant qu'il a repris son siège au milieu des applaudissements de ses amis.

Nous ne craignons pas d'ajouter que M. Griesbach a été une amère déception pour ses partisans et que son malheureux discours lui vaut la perte de bien des votes.